

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances  
pour l'année budgétaire  
2024



RAPPORT D'EXECUTION  
BUDGETAIRE ET DE CADRAGE  
MACROECONOMIQUE TRIENNAL

RAPPORT D'EXECUTION  
BUDGETAIRE ET DE  
CADRAGE  
MACROECONOMIQUE  
TRIENNAL







# INTRODUCTION

En conformité avec les dispositions de la loi organique n°130.13 relative à la Loi de Finances, constituant le résultat d'une volonté commune d'améliorer la gestion des finances publiques et de faire primer une approche par les résultats sur l'approche par les moyens, le présent Rapport d'Exécution Budgétaire et de Cadrage Macroéconomique Triennal<sup>1</sup> s'inscrit dans le cadre de cette dynamique globale de renforcement de la transparence budgétaire et d'amélioration du processus pluriannuel du cadrage budgétaire. Il définit les priorités en matière de politique publique et expose la situation et les perspectives économiques ainsi que la stratégie des finances publiques, dans l'objectif de l'instauration du débat sur le budget selon une approche pluriannuelle et de permettre au Parlement de préparer l'examen du Projet de Loi de Finances (PLF) de l'année 2024.

Cette approche pluriannuelle de cadrage budgétaire constitue ainsi un instrument de pilotage pour la préparation du budget en vue d'une utilisation optimale des ressources, conforme aux priorités définies par le Gouvernement, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, que Dieu l'Assiste. Elle permet, en effet, de mettre en lumière l'articulation entre les stratégies de développement et le budget de l'Etat, en éclairant les décisions d'allocations budgétaires et en offrant davantage de visibilité aux gestionnaires publics pour programmer leurs actions à moyen terme et de s'adapter, le cas échéant, à d'éventuelles mesures à venir, en renforçant la cohérence des politiques sectorielles avec les objectifs de soutenabilité financière à moyen terme.

Pour apprécier au mieux les orientations budgétaires retenues en termes de réalisation des objectifs du développement économique et social de notre pays, le présent rapport offre une première estimation de l'évolution de la situation macro-budgétaire, accompagnée d'une information rétrospective relative à la mise à jour de la situation d'exécution de la loi de finances et de la dette du Trésor à la mi-année budgétaire en cours, avec notamment une prévision révisée de la situation macroéconomique et budgétaire nationale de clôture de l'année courante, ainsi qu'une présentation des orientations et des objectifs prioritaires du PLF 2024.

A noter que la préparation du PLF pour l'année 2024 s'inscrit dans un contexte économique international soumis à de grandes incertitudes. La crise sanitaire, comme le contexte géopolitique tendu ainsi que la réorganisation des chaînes d'approvisionnement et leur impact sur les prix de l'énergie et des denrées alimentaires, conjugués à l'essoufflement de la demande extérieure émanant des principaux partenaires du Royaume et à une campagne agricole peu favorable, ont mis en lumière, voire accentué les défis et les enjeux structurels auxquels l'économie marocaine est confrontée.

Ces tensions ayant nourri une dynamique d'inflation, notamment celle des produits alimentaires, ont été atténuées pour une large part grâce aux mesures multiformes déployées par le Gouvernement, conformément aux Hautes Orientations Royales, pour

---

<sup>1</sup> Ce rapport fusionne le Rapport Préalable au Budget et la Revue du Milieu d'Année.

contenir la hausse des prix et amortir les incidences socio-économiques de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages et les entreprises, tout en veillant avec force à sauvegarder les marges budgétaires nécessaires pour financer les chantiers sociaux et maintenir le rythme des investissements productifs pour une relance économique vigoureuse et à forte valeur ajoutée.

Dans ce contexte, le PLF 2024 met en avant quatre objectifs prioritaires à caractère structurel visant le renforcement des mesures de lutte contre les impacts conjoncturels, la poursuite du processus d'établissement des fondements de l'État social, l'opérationnalisation des réformes structurelles ainsi que le renforcement de la soutenabilité des finances publiques.

A travers la concrétisation du PLF 2024, la croissance économique devrait se situer à 3,7% en 2024<sup>2</sup>, après une croissance estimée à 3,4% en 2023. Ce rythme de croissance se base sur les derniers éléments conjoncturels au niveau national et sur des éléments d'incertitude qui pèsent sur l'évolution de la conjoncture internationale. Ces hypothèses fixent, notamment, la production céréalière à 75 millions de quintaux, le cours du gaz butane à 500 dollars la tonne, la parité euro-dollar à 1,081, et l'accroissement de la demande étrangère adressée au Maroc (hors produits de phosphates et dérivés) à 2,9%.

A l'horizon 2026, les projections tablent sur une poursuite du dynamisme de l'activité économique nationale pour enregistrer une croissance de 4%, confortée par la réforme du système de ciblage et un renforcement de l'efficacité de la dépense publique en faveur d'une croissance durable et résiliente, avec un retour graduel à une position budgétaire en termes de déficit et d'inflexion du poids de la dette, garantissant la souveraineté et la capacité de l'Etat à répondre à des chocs futurs. Dans le même sillage, la croissance annuelle moyenne au cours de la période 2024-2026 serait de 3,8%.

En vue de mettre en lumière tout ce qui précède, la présente édition du Rapport d'Exécution Budgétaire et de Cadrage Macroéconomique Triennal aborde dans sa première partie l'évolution récente de l'économie marocaine à l'aune du contexte international ainsi que les perspectives d'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques. La seconde partie est consacrée à la mise en relief de la situation de l'exécution budgétaire et de la dette au titre de l'année 2022 et à fin juin 2023, ainsi que les projections révisées des finances publiques au titre de l'année en cours. La troisième partie de ce rapport met en exergue les orientations et les objectifs prioritaires du PLF 2024 en termes de politique économique et fiscale, ainsi que les perspectives macroéconomiques sur la période 2024-2026.

---

<sup>2</sup> Les prévisions sont élaborées au mois de juillet et peuvent, éventuellement, faire objet de révision.

# I. EVOLUTION ET PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

## I.1. Situation récente de l'économie mondiale

Après une année 2021 marquée par une reprise économique généralisée, l'année 2022 a été celle du tassement de la croissance du PIB de la majorité des pays du Monde. Après une croissance de 6,3% du PIB mondial en 2021, la croissance a connu une forte modération pour se situer à 3,5% en 2022 d'après les données du FMI. Cette décélération de la croissance a été généralisée et a affecté la plupart des pays, qu'il s'agisse des pays avancés dont le taux de croissance du PIB a reculé de 5,4% en 2021 à 2,7% en 2022, ou des pays émergents et en développement dont la croissance a reculé de 6,8% en 2021 à 4% en 2022.

La reprise post-covid a été particulièrement rapide dans les pays émergents et en développement, avec une croissance plus dynamique en 2022 par rapport à celle des pays développés. Ainsi, le PIB de la zone Euro qui avait augmenté de 5,3% en 2021 a vu sa croissance ralentir pour se situer à 3,5% en 2022, tandis que la croissance des pays émergents et en développement de l'Asie ayant atteint 7,5% en 2021 est restée dynamique en 2022 pour se situer à 4,5%. L'Afrique subsaharienne ayant enregistré, quant à elle, une reprise modérée en 2021 avec un taux de croissance du PIB de 4,7%, n'a pas connu de contraction majeure puisque la croissance en 2022 n'a baissé que de 0,8 point pour atteindre 3,9%.

D'après les prévisions du FMI<sup>3</sup>, l'année 2023 devrait s'inscrire dans la poursuite du tassement de la croissance mondiale. En effet, après une modération de la croissance mondiale en 2022 avec un taux de 3,5%, l'économie mondiale devrait continuer à croître en 2023, mais à un rythme moindre, puisque la croissance du PIB mondial ne serait que de 3%. Cette dynamique concernera, à des rythmes différents, la plupart des pays. Le groupe des pays émergents et en développement de l'Asie devrait connaître la croissance la plus vigoureuse avec un taux de croissance qui devrait atteindre 5,3%. Pour les pays avancés, la croissance ne serait que de 1,5%.

### ► Économies avancées

Les économies avancées ont connu une importante modération de la croissance en 2022. Ils ont réalisé, selon le FMI, une croissance de 2,7%. Ces économies devraient connaître une décélération de leur croissance qui devrait se situer à 1,5% en 2023.

D'une manière plus détaillée, l'Espagne, l'un des principaux partenaires du Maroc, a toutefois, fait l'exception en 2022 puisqu'il a réalisé un taux de croissance de 5,5% après une croissance similaire en 2021 pour constituer, en effet, l'un des rares pays à ne pas avoir connu de recul de son taux de croissance en 2022 par rapport à l'année d'avant. L'économie française, quant à elle, a connu une nette baisse de sa croissance puisqu'elle atteint 2,5% en 2022 après une croissance de 6,4% en 2021. Les autres pays partenaires du Maroc ont connu des décélération notable. Ainsi, l'Italie a vu son taux de croissance atteindre 3,7% en 2022 après une accélération de 7% en 2021, et le Royaume-Uni a enregistré un taux de croissance

<sup>3</sup> World Economic Outlook du mois d'avril 2023 et mise à jour du mois de juillet.

de 4,1% en 2022 après une croissance de 7,6% en 2021. L'économie allemande a réalisé une croissance de 1,8% en 2022 après une reprise déjà modérée en 2021 de 2,6%.

L'économie des États-Unis a, quant à elle, connu une croissance de 2,1% en 2022 après une reprise dynamique en 2021 où la croissance de son économie avait atteint le taux de 5,9%. En Asie, l'économie du Japon a connu une contraction modérée avec une reprise modérée. Le taux de croissance de l'économie japonaise a atteint 1,1% en 2022 après 2,2% en 2021. La Corée du Sud a connu également une décélération de sa croissance qui a atteint 2,6% en 2022 après la croissance de 4,1% en 2021.

Les prévisions pour 2023 montrent une poursuite de la décélération de la croissance pour tous les pays avancés. Ainsi, ces pays devraient voir leurs économies croître de 1,5% en 2023 et de 1,4% en 2024 après 2,7% en 2022.

D'après les prévisions du FMI, l'économie de la zone Euro devrait enregistrer une croissance de 0,9% en 2023 et de 1,5% en 2024, après une croissance de 3,5% en 2022. L'Espagne et la France devraient voir leurs économies croître respectivement de 2,5% et 0,8% en 2023, et de 2% et 1,3% en 2024. L'Italie devrait, quant à elle, connaître une décélération similaire avec un taux de croissance de 1,1% en 2023 et de 0,9% en 2024. Le Royaume-Uni devrait enregistrer une stagnation de son PIB en 2023 avec un taux de croissance attendu de 0,4% en 2023 qui devrait être suivi par une légère accélération de la croissance en 2024 avec un taux de 1%.

L'économie des États-Unis devrait enregistrer une croissance plus vigoureuse que celle de la zone Euro avec un taux prévu en 2023 de 1,8%. En 2024, cette croissance devrait être inférieure à celle de la zone Euro avec un taux estimé à 1%. L'économie du Japon devrait, quant à elle, connaître une stabilisation de sa croissance et devrait réaliser en 2023 une croissance de 1,4% suivie de 1% en 2024.

### ► Économies émergentes

L'année 2022 a aussi connu une modération de la croissance des économies émergentes. Le groupe des pays émergents et en développement a connu, en effet, une croissance de 4% en 2022 après 6,8% en 2021. Les pays émergents et en développement de l'Asie, ayant connu un retour de la croissance à son niveau d'avant la pandémie avec un taux de 7,5% en 2021, ont enregistré un taux de croissance de 4,5% en 2022. Cette décélération de la croissance s'explique largement par la décélération de la croissance des deux grandes économies qui en font partie : la Chine et, dans une moindre mesure, l'Inde. La Chine voit, en effet, sa croissance baisser de 8,4% en 2021 à 3% en 2022, et l'Inde enregistre un taux de croissance de 7,2% en 2022 après 9,1% en 2021. Le Vietnam, et à l'inverse de la tendance générale, a toutefois connu une forte accélération de sa croissance en 2022 avec un taux de 8%. En 2023, ce groupe de pays devrait afficher une croissance de 5,3%.

Les pays émergents et en développement d'Europe ont connu une importante décélération de la croissance en 2022. En effet, après une croissance de 7,3% en 2021, ces pays ont connu une croissance de 0,8% en 2022. Cette quasi-stagnation s'explique par la décélération de la croissance dans l'ensemble des pays de la région, mais surtout par l'impact de la guerre en Ukraine qui a induit une profonde récession de l'économie ukrainienne (-30,3%) et une contraction de l'économie russe (-2,1%). Ce groupe de pays devrait connaître une croissance



de 1,8% en 2023 qui s'explique par la modération de la croissance de l'ensemble des pays avec un retour aux taux de croissance d'avant la crise sanitaire, conjuguée à la persistance de l'impact de la guerre.

La région de l'Amérique Latine et des Caraïbes a connu une décélération de la croissance en 2022 tout en restant relativement dynamique avec un taux de croissance 3,9% après une forte accélération de 7% en 2021. Cette modération de la croissance concerne presque tous les pays de la région à l'exception de certaines économies insulaires qui dépendent du tourisme. En 2023, la croissance de la région devrait significativement ralentir pour se situer à 1,9%.

La région du Moyen-Orient et de l'Asie centrale a connu, contrairement aux autres régions, une accélération de sa croissance en 2022 avec un taux de 5,4% après 4,4% en 2021, et qui a concerné la plupart des pays de la région. La croissance devrait nettement décélérer en 2023 avec un taux qui devrait atteindre 2,5% d'après les prévisions du FMI.

L'Afrique subsaharienne a connu une légère décélération de la croissance en 2022 pour atteindre 3,9% après un taux de 4,7% en 2021. En 2023, presque tous les pays de l'Afrique subsaharienne devraient connaître des taux de croissance positifs, mais avec un léger recul puisque le taux de croissance de la région devrait passer à 3,5%.

## **I.2. Analyse de la situation macroéconomique nationale en 2022**

Au niveau national, l'année 2022 a été marquée par la décélération de la croissance après la forte reprise de l'année 2021, qui a bénéficié de la levée des restrictions sanitaires et de la bonne campagne agricole. Ainsi, après une reprise de 8% en 2021, l'économie nationale a enregistré une croissance de 1,3% en 2022. Cette décélération a résulté principalement de la contreperformance du secteur primaire, notamment une contraction de la valeur ajoutée agricole de 12,9% due à une baisse significative de la production céréalière qui a atteint 34 millions de quintaux après une production de 103,2 millions de quintaux en 2021. Le secteur des activités secondaires a aussi connu une contraction, mais qui demeure modérée. Le secteur s'est contracté de 1,7%. Ces baisses ont été plus que compensées par le dynamisme du secteur tertiaire dont la valeur ajoutée a augmenté de 5,4%.

Le secteur des activités secondaires a connu une légère contraction en 2022 avec un taux de croissance de sa valeur ajoutée de -1,7%. Les différentes branches du secteur ont connu des évolutions fortement hétérogènes. Ainsi, les plus fortes baisses ont concerné les branches de l'extraction et la production de produits chimiques dont les valeurs ajoutées ont reculé, respectivement, de -9,4% et -8,3%. En plus de ces branches, celle de la construction, qui représente 21% de la valeur ajoutée du secteur secondaire, a vu sa valeur ajoutée se contracter de 3,6%, ce qui a pesé négativement sur la croissance du secteur secondaire. À l'inverse, d'autres branches, notamment celles regroupant les métiers mondiaux du Maroc, ont connu une évolution positive de leurs valeurs ajoutées. Ainsi, la fabrication de matériel de transport et la fabrication d'équipements électriques ont vu leurs valeurs ajoutées augmenter, respectivement, de 8,7% et 6,2%. La plus forte hausse a été toutefois réalisée par la branche du textile et de l'habillement dont la valeur ajoutée a augmenté de 9%,

contribuant significativement à la croissance du secteur secondaire.

Le secteur des activités tertiaires, qui a connu un fort rebond en 2021, a poursuivi son dynamisme et demeure le premier contributeur à la croissance du PIB en 2022 avec une contribution de 2,8 points de pourcentage. Toutes les branches qui composent le secteur ont connu une évolution favorable en 2022. La plus forte progression, celle aussi qui contribue le plus à la croissance, a été réalisée par les activités d'hébergement et de restauration dont la valeur ajoutée a augmenté de 53,7%, contribuant ainsi à hauteur de 1,2 point de pourcentage à la croissance.

#### ► Contribution des éléments de la demande

L'année 2022 a connu un dynamisme important des exportations ayant constitué le premier contributeur à la croissance du PIB. Grâce à la reprise de l'activité économique au niveau mondial, les exportations du Maroc de biens et services ont progressé de 20,4%, ce qui s'est traduit par une contribution de 6,8 points de pourcentage à la croissance du PIB. Cette contribution n'a été que partiellement compensée par la hausse des importations qui ont augmenté de 9% et ont contribué à hauteur de -3,8 points de pourcentage à la croissance du PIB. Ainsi, le solde des échanges extérieurs présente une contribution positive significative à la croissance qui s'élève à 2,9 points de pourcentage.

La croissance du PIB a également bénéficié de la croissance des dépenses de consommation finale dont la contribution s'est élevée à 0,3 point, portée par celle des administrations publiques qui a connu une augmentation de 3,3% en 2022 et qui a contribué à hauteur de 0,6 point de pourcentage à la croissance du PIB. En revanche, la formation brute de capital fixe a contribué négativement à la croissance à hauteur de -0,6 point.

### **I.3. Projections pour l'économie nationale en 2023**

Après la forte reprise en 2021 et la modération importante de la croissance en 2022, l'année 2023 devrait connaître une accélération de la croissance économique. Ainsi, après une production céréalière de 33,4 millions de quintaux en 2022, ladite production en 2023 devrait s'établir à 55 millions de quintaux, en hausse de 64,7%. Cette amélioration devrait se traduire par une hausse de la valeur ajoutée agricole de 4,8% après une contraction de 12,9% en 2022.

Les activités non agricoles devraient continuer à s'inscrire sur une tendance haussière. Après une croissance de 3% en 2022, ces activités devraient croître au taux de 3,3% en 2023, soit à un niveau proche de celui d'avant la pandémie. Ainsi, les activités secondaires devraient renouer avec la croissance en 2023 après leur contraction en 2022, alors que les activités tertiaires devraient voir leur croissance décélérer légèrement de 5,4% en 2022 à 4,1% en 2023.

La combinaison de ces facteurs devrait aboutir à une accélération du taux de croissance de l'économie nationale qui devrait enregistrer un taux de 3,4% en 2023 après une croissance modérée de 1,3% en 2022.

Cette croissance devrait être portée par l'accélération de la demande de consommation des

administrations publiques qui devrait augmenter de 5,9% en 2023. Elle sera aussi portée par le retour de la croissance de la consommation finale des ménages qui devrait augmenter pour atteindre 2,4%. La formation brute de capital fixe devrait, elle aussi, connaître un retour de la croissance après la contraction en 2022. Elle devrait augmenter de 7%, notamment à la faveur de l'augmentation de l'investissement public.

**Tableau n° 1 : Evolution des agrégats macroéconomiques sur la période 2020-2023\***

	2020	2021	2022	Prévisions initiales 2023 (A)	Prévisions actualisées 2023 (B)	Ecart (B) -(A)
Taux de croissance du PIB en volume (%)	-7,2	8,0	1,3	4,0	3,4	-0,6
Taux de croissance du PIB hors agriculture en volume (%)	-7,1	6,7	3,1	2,9	3,3	+0,4
Taux d'investissement (en % du PIB)	28,8	30,5	30,3	30,1	30,1	0
Taux d'inflation (%)	0,7	1,4	6,6	1,8	5,6	+3,7
PIB aux prix courants (en milliards de DH)	1152	1275	1330	1443	1412	-31
Variation du PIB aux prix courants (%)	-7,0	10,6	6,1	5,8	6,2	+0,4

\* Source : Ministère de l'Economie et des Finances

**Tableau n° 2 : Croissance sectorielle en volume sur la période 2020-2023\***

Valeur ajoutée (En %)	2020	2021	2022	Prévisions initiales 2023 (A)	Prévisions actualisées 2023 (B)	Ecart (B) -(A)
Secteur Primaire	-7,1	19,0	-12,7	12,0	4,8	-7,2
Secteur Secondaire	-5,2	7,1	-1,7	2,7	1,7	-1,0
Secteur Tertiaire	-7,9	5,8	5,4	3,4	4,1	+0,7

\* Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Les écarts dus à la révision des prévisions sont en grande partie attribuables à une production agricole en deçà des attentes en raison de la sécheresse que connaît le Maroc cette année. La révision de la croissance à la baisse résulte aussi de la croissance plus

modérée que prévue du secteur secondaire, attribuable à la faible croissance attendue pour certaines branches comme l'extraction et la construction. La croissance du secteur tertiaire a quant à elle, été révisée à la hausse, ce qui permet de compenser une partie de la baisse attendue de la croissance du PIB.

#### **I.4. Perspectives de l'économie nationale en 2024<sup>4</sup>**

Les prévisions pour l'année 2024 reposent sur un ensemble d'hypothèses concernant l'environnement national et international, notamment :

- Une croissance de la demande étrangère adressée au Maroc de 2,9% ;
- Un cours moyen du baril de Brent à 79,8 dollars ;
- Un taux de change Euro Dollar en 2024 égal à son niveau de 2023, soit 1,081 ;
- Un taux de change de l'Euro contre le Dirham de 10,70 et un taux de change du Dollar contre le Dirham de 9,80.

Tenant compte de l'hypothèse d'une campagne agricole de 75 millions de quintaux, la valeur ajoutée agricole devrait légèrement augmenter pour enregistrer une croissance de 5,9%. La valeur ajoutée non agricole devrait maintenir sa cadence de croissance à un rythme proche de celui de l'année précédente, puisqu'elle devrait se situer à 3,4% en 2024 après 3,3% en 2023.

La demande étrangère adressée au Maroc devrait continuer à croître au même rythme modéré de l'année 2023. Elle devrait augmenter de 2,9% en 2024 après 2,7% en 2023 et 5,6% en 2022. Cela devrait induire une légère accélération de la croissance des exportations de 6,4% après 5,6% en 2023. La croissance des importations devrait, quant à elle, se situer à 5,9% après 5,3% en 2023.

La conjugaison de ces éléments devrait aboutir à une croissance de l'économie nationale au taux de 3,7% en 2024. Cette légère hausse traduit l'effet de la consolidation de la croissance de la valeur ajoutée non agricole et le maintien de la croissance du secteur agricole. Ainsi, les activités primaires devraient voir leur valeur ajoutée augmenter de 5,9% en conséquence de l'hypothèse d'une campagne agricole moyenne. Les secteurs secondaire et tertiaire devraient consolider leurs taux de croissance et poursuivre leur amélioration pour atteindre 2,6% et 3,8% respectivement en 2024.

Du côté de la demande, la croissance devrait être portée par une contribution des exportations qui devrait s'élever à 2,9 points de pourcentage, mais qui sera totalement absorbée par la croissance des importations dont la contribution devrait s'élever à -3,5 points de pourcentage. Ce qui, in fine, aboutirait à une contribution des échanges extérieurs à la croissance du PIB légèrement négative de l'ordre de -0,5 point de pourcentage.

La demande de consommation finale devrait contribuer à hauteur de 3 points de pourcentage, portée presque à égalité par la contribution de la croissance de la

---

<sup>4</sup> Les prévisions sont élaborées au mois de juillet et peuvent, éventuellement, faire objet de révision.



consommation des ménages qui devrait contribuer à hauteur de 1,4 point de pourcentage à la croissance et celle de la consommation des administrations publiques dont la contribution serait de 1,7 point de pourcentage. La formation brute de capital fixe devrait quant à elle contribuer à la croissance à hauteur de 1,1 point de pourcentage.

À partir de 2025, les prévisions tablent sur une stabilisation de la croissance autour de son niveau de ces dernières années.

## II. Exécution budgétaire et actualisation

### II.1. Situation de l'exécution budgétaire de l'année 2022

L'exécution de la loi de finances pour l'année 2022 s'est déroulée dans un contexte de fortes incertitudes, caractérisé par une conjoncture internationale difficile marquée par les tensions géopolitiques liées à la crise russo-ukrainienne, les niveaux exceptionnellement élevés de l'inflation, suite notamment à la flambée des prix internationaux des produits énergétiques et alimentaires, et la poursuite des perturbations des chaînes de production et d'approvisionnement. Au niveau national, au moment où les activités non agricoles ont poursuivi leur reprise, la campagne agricole a subi l'effet d'une faible pluviométrie ayant impacté négativement la récolte céréalière.

La situation des charges et ressources du Trésor à fin 2022 fait ressortir un déficit budgétaire de 69,5 MMDH, contre 70,2 MMDH un an auparavant. Cette évolution résulte d'une augmentation des recettes (+48,2 MMDH) plus importante que celle des dépenses (+47,4 MMDH). Rapporté au PIB, le déficit budgétaire s'est établi à 5,2%, contre 5,5% en 2021, soit une amélioration de 0,3 point de PIB. Par rapport aux prévisions initiales de la loi de finances, il s'est inscrit en baisse de 0,7 point du PIB.

Cette maîtrise du déficit, assurée grâce à l'amélioration des recettes ayant permis de couvrir l'augmentation des dépenses, découle notamment des mesures prises par l'Etat pour contrer l'impact de l'envolée des prix sur le pouvoir d'achat des ménages et sur l'activité des entreprises, et maintenir l'effort d'investissement à un niveau soutenu.

Les recettes ont enregistré, sur une base nette des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, une hausse de 51,6 MMDH, comparativement à fin décembre 2021, et un taux de réalisation de 115,8% par rapport aux prévisions de la LF.

Les recettes fiscales ont affiché globalement un bon comportement, avec une hausse de 37,3 MMDH ou 17,4%, enregistrant ainsi un taux de réalisation de 113%. Les remboursements fiscaux ont, pour leur part, atteint, un montant total de 19,5 MMDH, y compris la part supportée par les collectivités territoriales, contre 14,6 MMDH à fin décembre 2021 et 11,2 MMDH au titre de la prévision de la LF.

Par nature d'impôt et de taxe, les principales évolutions ayant caractérisé le comportement des recettes fiscales se présentent comme suit :

- Augmentation des recettes de l'IS de 17,8 MMDH (+40%) suite principalement à l'amélioration notable des recettes au titre du complément de régularisation (+6,3 MMDH, +111,8%) et des acomptes (+10,5 MMDH, +37,7%);

- Progression de l'IR de 3,6 MMDH ou 8,1%, suite, notamment, aux recettes issues de l'IR sur salaires (+2,5 MMDH) et de l'IR sur les professionnels (+292 MDH) ;
- Baisse des recettes de la TVA à l'intérieur de 2 MMDH (-9,4%), sous l'effet conjugué d'une augmentation des remboursements, qui ont atteint 11,7 MMDH en 2022 contre 8,8 MMDH en 2021, et d'une hausse des recettes brutes de 722 MDH;
- Augmentation notable de la TVA à l'importation de 12 MMDH (+28%), des droits de douane de 2 MMDH (+16,9%) et des taxes intérieures de consommation de 645 MDH (+2%), en liaison respectivement avec la progression des importations et des mises à la consommation ;
- Amélioration des recettes au titre des droits d'enregistrement et de timbre de 2,3 MMDH (+14,5%), suite à la hausse des droits d'enregistrement (+1,7 MMDH), des droits de timbre (+231 MDH), de la taxe sur les contrats d'assurance (+187 MDH) et de la TSAV (+166 MDH).

Les recettes non fiscales se sont établies à 48,7 MMDH, affichant une hausse de 10,9 MMDH (+28,9%) par rapport au niveau enregistré à fin 2021 et un taux de réalisation de 135%. Ces recettes proviennent essentiellement :

- des « mécanismes innovants » pour un montant de 25,1 MMDH contre 11,9 MMDH ;
- des versements effectués par les EEP pour un montant de 13,1 MMDH portant principalement sur les dividendes de l'OCP (6,5 MMDH), de l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie (4 MMDH), de Maroc Télécom (786 MDH) et de Bank Al-Maghrib (738 MDH) ;
- des produits divers des ministères pour un montant de 7 MMDH, contre 6,8 MMDH ;
- des fonds de concours pour un montant de 2,6 MMDH, contre 1,5 MMDH.

Pour leur part, les dépenses ordinaires se sont établies à 288,6 MMDH, dégageant ainsi un taux d'exécution de 110,1% par rapport aux prévisions de la LF 2022.

La charge de la compensation a, en effet, affiché un dépassement de 25,1 MMDH par rapport aux prévisions, en liaison notamment avec l'augmentation des cours du gaz butane et les mesures prises par le Gouvernement pour atténuer l'impact sur le pouvoir d'achat du renchérissement des cours des produits énergétiques et alimentaires. Par contre, les dépenses de biens et services et les intérêts de la dette ont été exécutées, globalement, conformément aux prévisions de la LF.

Ces évolutions des recettes et des dépenses ordinaires ont permis de réaliser un solde ordinaire positif de 15,7 MMDH, contre une prévision de 845 MDH.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les émissions à ce titre ont atteint un montant 93,8 MMDH, soit un taux de réalisation de 120,3%.

Pour leur part, les comptes spéciaux du Trésor ont dégagé un solde excédentaire de 8,6 MMDH résultant, à raison de 5,3 MMDH, de l'excédent dégagé par le Fonds « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA ».

Compte tenu de ces évolutions et d'une réduction des opérations en instance de 4,7 MMDH, la situation des charges et ressources du Trésor a dégagé un besoin de financement de l'ordre de 71,1 MMDH. Ce besoin a été couvert principalement par le recours au marché de la dette intérieure pour un montant net de 19,1 MMDH, l'utilisation de l'encours disponible auprès de BAM d'un montant de 21 MMDH au titre de la ligne de précaution et de liquidité (LPL) du FMI tirée en avril 2020, l'augmentation des dépôts au Trésor de 10,3 MMDH et la mobilisation de financements extérieurs pour un montant net de 6 MMDH.

## II.2. Exécution à mi-parcours et prévisions de clôture de l'année budgétaire 2023

- ▶ Analyse de mobilisation des recettes ordinaires du budget général
  - Situation des recettes fiscales et précisions sur les écarts de réalisation :

Tableau n° 3 : Réalisation des recettes fiscales au 30 juin 2023 en MMDH

Recettes fiscales	2022	Prévisions 2023 (A)	Réalisations au 30 juin 2023	Prévisions ajustées 2023 (B)	Ecart (B) - (A)	Ecart (B) - (A) en %
<b>Impôts directs et taxes assimilées</b>	<b>114,2</b>	<b>114,1</b>	<b>65,5</b>	<b>114,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2%</b>
Taxe Professionnelle	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1%
Impôt sur les Sociétés	63,0	61,5	36,4	61,4	-0,1	-0,2%
Impôt sur le Revenu	48,3	48,1	27,3	49,1	1,0	2,1%
Taxe d'Habitation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
CSS* sur les bénéfiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Autres	2,8	4,3	1,7	3,6	-0,7	-16,5%
<b>Impôts indirects</b>	<b>117,9</b>	<b>119,8</b>	<b>57,1</b>	<b>119,4</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,3%</b>
Taxes intérieures de consommation	31,5	32,1	14,6	31,7	-0,4	-1,2%
Tabacs manufacturés	12,8	12,5	5,7	12,2	-0,3	-2,7%
Produits énergétiques	16,0	16,9	7,7	16,8	-0,1	-0,3%
Autres	2,7	2,7	1,2	2,7	0,0	0,0%
Taxe sur la valeur ajoutée	86,4	87,8	42,5	87,7	0,0	0,0%

A l'intérieur	31,9	33,5	16,6	33,2	-0,3	-1,0%
A l'importation	54,5	54,2	25,9	54,6	0,4	0,6%
Droits de douane	13,8	15,0	7,0	14,4	-0,6	-4,3%
Droits d'enregistrement et de timbres	18,1	16,0	11,1	17,8	1,9	11,9%
<b>Total des recettes fiscales</b>	<b>264,1</b>	<b>264,9</b>	<b>140,7</b>	<b>266,0</b>	<b>1,1</b>	<b>0,4%</b>

\* Contribution Sociale de Solidarité

Les recettes fiscales se sont chiffrées à 140,7 MMDH, en hausse de 4,4 MMDH (+3,2%) par rapport à la même période de 2022. Comparativement aux prévisions de la LF, elles ont affiché un taux de réalisation se chiffrant à 53,1%.

- Situation des recettes non fiscales et précisions sur les écarts de réalisation :

Tableau n° 4 : Réalisation des recettes non fiscales au 30 juin 2023 en MMDH						
Recettes non fiscales	2022	Prévisions 2023 (A)	Réalisations au 30 juin 2023	Prévisions ajustées 2023 (B)	Ecart (B) - (A)	Ecart (B) - (A) en %
Produits des cessions de participations de l'Etat	0,0	5,0	0,0	5,0	0,0	0,0%
Produits de monopoles, d'exploitations et des participations financières de l'Etat	13,1	19,5	3,1	20,2	0,8	3,9%
Revenus du domaine de l'Etat	0,4	0,4	0,2	0,4	0,0	0,0%
Recettes diverses	28,2	2,5	9,4	2,5	0,0	0,0%
Recettes en atténuation des dépenses de la dette	0,4	1,0	0,7	1,0	0,0	0,0%
Redevance gazoduc	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-

Fonds de concours et dons	2,6	0,0	1,1	0,0	0,0	-
Total des recettes non fiscales	44,8	28,3	14,5	29,1	0,8	2,7%

Les recettes non fiscales se sont établies à 14,5 MMDH, affichant une hausse de 3,4 MMDH (+30,7%) par rapport au niveau enregistré à fin juin 2022, recouvrant les principales évolutions suivantes :

- La hausse des recettes diverses de près de 3,4 MMDH ;
- La progression des fonds de concours de 520 MDH ;
- L'augmentation des recettes en atténuation de dépenses de la dette de près de 420 MDH ;
- La baisse des produits de monopole et de participations de 883 MDH.

S'agissant du taux de réalisation des recettes non fiscales, il s'est chiffré à 51,2%.

► Analyse de l'exécution des dépenses ordinaires du budget général

Tableau n° 5 : Exécution des dépenses ordinaires du budget général au 30 juin 2023 en MMDH

Dépenses ordinaires	2022	Prévisions 2023 (A)	Réalisations au 30 juin 2023	Prévisions ajustées 2023 (B)	Ecart (B) - (A)	Ecart (B) - (A) en %
Dépenses de fonctionnement dont :						
Dépenses de personnel	147,8	155,8	75,9	153,9	-1,9	-1,2%
Dépenses de matériel et dépenses diverses	58,2	64,9	34,1	65,9	1,1	1,6%
Charges communes	59,7	38,7	23,6	40,4	1,7	4,5%
Dépenses relatives aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux	12,9	9,6	5,6	10,1	0,5	4,9%
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	0,0	2,2	0,0	0,0	-2,2	-100,0%

Dépenses en intérêts et commissions se rapportant à la dette publique	28,9	31,0	19,2	32,8	1,8	5,9%
Total des Dépenses ordinaires du budget général	307,4	302,1	158,3	303,1	1,0	0,3%

Les dépenses ordinaires se sont situées à 158,3 MMDH, enregistrant ainsi un taux d'exécution de 52,4% et une hausse de 6% (+9 MMDH) par rapport à fin juin 2022.

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 139,1 MMDH, dont 75,9 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui ont enregistré une hausse de 2,3%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 8,1% (34,1 MMDH contre 31,5 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une hausse de 13,1% (23,6 MMDH contre 20,8 MMDH), malgré un recul de 12,9% des émissions de la compensation (14 MMDH contre 16,1 MMDH). La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a connu une quasi-stabilité par rapport au premier semestre de 2022, soit 5,6 MMDH, recouvrant une baisse des remboursements de la TVA à l'intérieur (4,1 MMDH contre 4,9 MMDH) et une hausse des restitutions au titre de l'IS (1,2 MMDH contre 347 MDH).

Les charges en intérêts de la dette se sont chiffrées à 19,2 MMDH à fin juin 2023 contre 17,2 MMDH à fin juin 2022, en hausse de 11,5% ou 2 MMDH. Cette évolution résulte de l'augmentation des charges en intérêts de la dette, aussi bien extérieure de 48,7% (3,6 MMDH contre 2,4 MMDH) qu'intérieure de 5,4% (15,6 MMDH contre 14,8 MMDH). Cette hausse des charges en intérêts s'explique principalement par l'augmentation du besoin brut à financer et par la hausse des taux d'intérêt au niveau national et international.

► Analyse du solde ordinaire

Tableau n° 6 : Situation du solde ordinaire du Budget général au 30 juin 2023 en MMDH					
	2022	Prévisions 2023 (A)	Solde au 30 juin 2023	Prévisions ajustées 2023 (B)	Ecart (B) - (A)
Solde ordinaire*	15,7	21,3	3,3	22,1	0,8

\* Cet indicateur se base sur la Situation des Charges et Ressources du Trésor (SCRT).

Le solde ordinaire s'est établi à 3,3 MMDH contre 296 MDH à fin juin 2022, soit une amélioration de 3 MMDH.

► Dépenses d'investissement :

Tableau n° 7 : Exécution des dépenses d'investissement au 30 juin 2023 en MMDH						
	2022	Prévisions 2023 (A)	Réalisations au 30 juin 2023	Prévisions ajustées 2023 (B)	Ecart (B) - (A)	Ecart (B) - (A) en %
Dépenses d'investissement du budget général	96,0	106,0	44,6	106,0	0,0	0,0%

Les émissions à ce titre se sont établies à 44,6 MMDH contre 39,6 MMDH à fin juin 2022, soit une hausse de 5 MMDH. Ces résultats proviennent de :

- La hausse des émissions au titre des charges communes de 30,9% (+4,9 MMDH) pour s'établir à 20,9 MMDH ;
- L'augmentation des émissions réalisées par les ministères de 1,5% (+241 MDH) pour se situer à 16,8 MMDH.

► Solde du budget général (hors produits des emprunts et amortissement de la dette)

Tableau n°8 : Situation du solde du budget général au 30 juin 2023 en MMDH					
	2022	Prévisions 2023 (A)	Solde au 30 juin 2023	Prévisions ajustées 2023 (B)	Ecart (B) - (A)
Solde du budget général	-80,3	-84,8	-41,3	-68,6	16,2

► Mobilisation des recettes et exécution des dépenses au 30 juin 2023 des budgets des services de l'Etat gérés de manière autonome

Tableau n°9 : Réalisations des Services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA) au 30 juin 2023 en MMDH						
	2022	Prévisions 2023 (A)	Réalisations au 30 juin 2023	Prévisions ajustées 2023 (B)	Ecart (B) - (A)	Ecart (B) - (A) en %
Recettes des budgets des SEGMA	0,0	2,3	1,3	2,3	0,0	0,0%
Dépenses des budgets des SEGMA dont :	0,0	2,3	0,5	2,3	0,0	0,0%



- Dépenses d'exploitation	3,3	1,9	0,5	1,9	0,0	0,0%
- Dépenses d'investissement	0,8	0,3	0,1	0,3	0,0	0,0%
<b>Solde des SEGMA</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>

A fin juin 2023, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 1,3 MMDH contre 885 MDH à fin juin 2022, en hausse de 50,5%.

Les dépenses ont été de 546 MDH à fin juin 2023 contre 510 MDH un an auparavant, en progression de 7,1%.

- Mobilisation des recettes et exécution des dépenses au 30 juin 2023 des budgets des comptes spéciaux du Trésor

Tableau n°10 : Situation des recettes et dépenses des budgets des comptes spéciaux du Trésor au 30 juin 2023 en MMDH						
	2022	Prévisions 2023 (A)	Réalisations au 30 juin 2023	Prévisions ajustées 2023 (B)	Ecart (B) - (A)	Ecart (B) - (A) en %
Recettes des comptes spéciaux du Trésor	152,0	110,4	78,7	110,4	0,0	0,0%
Dépenses des comptes spéciaux du Trésor	131,2	111,8	59,7	111,8	0,0	0,0%
<b>Solde des comptes spéciaux du Trésor</b>	<b>20,9</b>	<b>-1,4</b>	<b>19,0</b>	<b>-1,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0%</b>

Le solde des comptes spéciaux du Trésor, tel qu'il ressort de la situation des charges et ressources du Trésor, s'est établi à +19 MMDH, contre +26,9 MMDH à fin juin 2022.

Un tel niveau de solde s'explique, notamment, à hauteur de 10 MMDH par les opérations des comptes d'affectation spéciale et, à hauteur de 4,3 MMDH, par les comptes de dépenses sur dotations.

Il est à noter que les ressources des comptes spéciaux du Trésor tiennent compte d'un montant de près de 6,8 MMDH correspondant au produit de la Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires et revenus, affecté au Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale, contre près de 6,4 MMDH un an auparavant.



► Solde du budget de l'Etat (hors produits des emprunts et amortissement de la dette)

Tableau n° 11 : Situation du solde du budget de l'Etat au 30 juin 2023 hors produit des emprunts et amortissement de la dette en MMDH					
	2022	Prévisions 2023 (A)	Réalisations au 30 juin 2023	Prévisions ajustées 2023 (B)	Ecart (B) - (A)
Solde budget de l'Etat hors produits des emprunts et amortissement de la dette (*)	-69,5	-65,7	-27,8	-64,4	1,2

(\*) Solde budgétaire tel qu'il ressort de la SCRT tout en tenant compte des retraitements ci-après :

- Les **recettes fiscales** telles qu'elles ressortent de la comptabilité budgétaire sont présentées sur une base nette des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux. Elles sont enregistrées sur la base des recouvrements, à l'exception des recettes douanières qui sont enregistrées sur la base des droits constatés. Les recettes douanières constatées et non recouvrées sont prises en compte au niveau de la variation des opérations en instance comme « recettes à recouvrer ».
- Les données comptables concernant les **recettes diverses** sont diminuées, d'une part, des versements des CST destinés à être reversés à d'autres CST suite à des ouvertures de crédits (articles 22 et 27 de la LOF) et, d'autre part, des « recettes en atténuation des dépenses de la dette » qui sont déduites des intérêts bruts de la dette pour ne faire ressortir que les intérêts nets.
- Certains dons imputés sur les CAS sont reclassés au niveau des données comptables de la rubrique **Dons et legs**.
- A partir de 2019, le total des **recettes non fiscales** intègre le produit des « financements innovants » (cessions de certains actifs).
- les dépenses de la **compensation** sont enregistrées sur la base de la charge due et non des émissions. La différence est prise en compte au niveau de la variation des opérations en instance comme « charge à payer ».
- Les **dépenses de fonctionnement** sont augmentées ou diminuées, selon le cas, du solde d'exploitation des services de l'Etat gérés de manière autonome ;
- Les **dépenses d'investissement** sont augmentées ou diminuées, selon le cas, du solde d'investissement des services de l'Etat gérés de manière autonome.

La situation des charges et ressources du Trésor fait ressortir, au terme du premier semestre de 2023, un déficit budgétaire de près de 27,8 MMDH contre près de -18,2 MMDH au titre de la même période de 2022. Cette évolution résulte d'une augmentation des dépenses globales (+13,8 MMDH) plus importante que celles des recettes (+4,2 MMDH).

Sur la base des résultats enregistrés au terme du 1<sup>er</sup> semestre de l'année en cours et des perspectives d'évolution du cadre macroéconomique au cours des mois restants de l'année, et au vu du coût budgétaire des mesures déployées pour atténuer les effets des pressions inflationnistes et de la sécheresse, les dispositions nécessaires seront prises, au niveau aussi bien des recettes que des dépenses, pour contenir le déficit budgétaire au niveau ciblé dans le cadre de la loi de finances 2023, soit 4,5% du PIB.

► Evolution des flux et indicateurs d'endettement du Trésor

- Évolution des flux au titre de la dette du Trésor

Tableau n° 12 : Réalisations et prévisions des flux de la dette du Trésor au 30 juin 2023					
En MDH					
	2022	Prévisions 2023 (A)	Réalisations au 30 juin 2023	Prévisions ajustées 2023 (B)	Ecart (B)-(A)
<b>Amortissements</b>	<b>58 726</b>	<b>78 253</b>	<b>54 347</b>	<b>79 147</b>	<b>894</b>
Intérieure	37 975	70 785	50 512	71 585	800
Extérieure	20 751	7 468	3 836	7 562	94
<b>Intérêts et commissions</b>	<b>28 860</b>	<b>30 966</b>	<b>19 142</b>	<b>32 783</b>	<b>1 817</b>
Intérieure	24 017	24 291	15 563	24 856	565
Extérieure	4 843	6 675	3 579	7 927	1 252
<b>Service de la dette</b>	<b>87 586</b>	<b>109 219</b>	<b>73 490</b>	<b>111 929</b>	<b>2 711</b>
Intérieure	61 992	95 076	66 074	96 440	1 365
Extérieure	25 594	14 143	7 415	15 489	1 346
<b>Recettes d'emprunts</b>	<b>67 905</b>	<b>129 041</b>	<b>87 656</b>	<b>119 041</b>	<b>-10 000</b>
Intérieure	40 909	69 041	57 971	69 041	0
Extérieure	26 996	60 000	29 685	50 000	-10 000

La hausse de 800 MDH des charges en principal de la dette intérieure est due principalement à la hausse des moins-values dans un contexte de hausse des taux d'intérêt domestique. Pour les charges en principal de la dette extérieure, elles devraient augmenter de 94 MDH en raison essentiellement de la régulation des moins-values constatées au titre des Eurobond émis en mars 2023 pour un montant de 2,5 MM\$US.

La hausse des charges en intérêts au titre de la dette intérieure de 565 MDH s'explique principalement par l'augmentation du besoin brut à financer et par la hausse des taux d'intérêt au niveau national suite à la hausse du taux directeur de 150 pb depuis septembre 2022. Pour les charges en intérêts de la dette extérieure, elles devraient enregistrer une hausse de 1 252 MDH en raison principalement du paiement des charges en intérêts des échéances de septembre 2023 au titre de l'émission réalisée sur le marché financier international en mars 2023 et de la hausse des charges de la dette à taux variables suite à l'actualisation à la hausse des niveaux des taux Euribor 6M et SFOR 6M dans un contexte de poursuite des hausses des taux directeurs par les banques centrales américaine et européenne.

▪ Evolution de la dette du Trésor et des principaux indicateurs d'endettement

Tableau n° 13 : Évolution de l'encours (en millions DH)				
	2020	2021	2022	Prévisions 2023*
Encours de la dette du Trésor	832 602	885 306	951 779	1 010 025
En % du PIB	72,2%	69,5%	71,6%	71,5%
Intérieure	632 899	681 527	722 916	764 511
En % du PIB	54,9%	53,5%	54,4%	54,1%
Extérieure	199 703	203 779	228 864	245 514
En % du PIB	17,3%	16,0%	17,2%	17,4%

\*Estimations provisoires à fin juin

Tableau n° 14 : Evolution des principaux indicateurs de coût et de risque de la dette du Trésor				
Indicateurs de coût et de risque				
	2020	2021	2022	Prévisions 2023*
Part du court terme (En %)	11,5%	12,7%	17,2%	14,1%
Intérieure	13,5%	13,5%	21,2%	16,8%
Extérieure	5,1%	9,8%	4,6%	6,8%
Durée de vie moyenne (En années)	7 ans et 4 mois	7 ans et 2 mois	6 ans et 8 mois	6 ans et 9 mois
Intérieure	6 ans et 7 mois	6 ans et 5 mois	5 ans et 8 mois	6 ans
Extérieure	9 ans et 9 mois	9 ans et 7 mois	9 ans et 9 mois	9 ans et 2 mois
Structure de la dette du Trésor				
	2020	2021	2022	Prévisions 2023*
Structure par maturité résiduelle (en %)				
Court terme	11,5%	12,7%	17,2%	14,1%
Moyen terme	39,6%	38,2%	35,5%	38,4%

long terme	48,9%	49,1%	47,3%	47,5%
<b>Structure par devises</b>				
Dirham marocain	75,4%	76,1%	73,1%	73,0%
Euro	15,0%	15,1%	16,0%	14,7%
\$US et devises liées	8,3%	7,7%	7,6%	9,2%
Autres devises	1,3%	1,1%	3,3%	3,1%
<b>Structure par type de taux d'intérêt</b>				
Taux fixe	92,5%	93,5%	89,2%	90,2%
Taux variable (%)	7,5%	6,5%	10,8%	9,8%

\*Estimations provisoires à fin juin

Exécution des dépenses par classification administrative, économique et fonctionnelle

► Classification administrative et économique

Tableau n°15 : Classification administrative et économique des dépenses au 30 juin 2023\* en MDH

	Fonctionnement						Investissement		
	Personnel			Matériel et Dépenses Diverses			Prévisions LF 2023	Emissions visées	Taux de réalisation
	Prévisions LF 2023	Emissions visées	Taux de réalisation	Prévisions LF 2023	Emissions visées	Taux de réalisation			
CHAMBRE DES REPRESENTANTS	433,4	196,4	45,3%	142,9	54,5	38,1%	20,0	4,8	24,2%
CHAMBRE DES CONSEILLERS	288,4	124,4	43,1%	137,2	108,0	78,7%	45,0	42,5	94,5%
CHEF DU GOUVERNEMENT	150,7	77,1	51,2%	698,1	606,9	86,9%	675,3	1 140,1	168,8%
RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	41,8	18,2	43,5%	45,8	9,1	19,8%	24,5	0,1	0,4%
JURIDICTIONS FINANCIERES	372,6	140,1	37,6%	95,0	16,4	17,3%	85,0	0,2	0,2%
JUSTICE	3 189,9	1 569,1	49,2%	333,9	173,5	52,0%	230,6	34,8	15,1%
AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COOPÉRATION AFRICAINE ET MAROCAINS RÉSIDANT A L'ETRANGER	2 613,1	1 138,3	43,6%	1 396,6	820,1	58,7%	305,0	79,0	25,9%
INTERIEUR	31 221,5	14 264,3	45,7%	4 480,7	3 614,7	80,7%	4 062,1	2 609,4	64,2%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION	8 795,9	3 944,2	44,8%	4 416,1	2 291,2	51,9%	1 853,1	388,5	21,0%
EDUCATION NATIONALE, PRESCOLAIRE ET SPORTS	40 856,2	21 518,0	52,7%	21 202,2	10 689,5	50,4%	8 966,9	2 585,0	28,8%
SANTE ET PROTECTION SOCIALE	13 455,3	6 058,4	45,0%	6 675,0	2 006,9	30,1%	8 000,0	1 211,4	15,1%
ECONOMIE, FINANCES	3 199,9	1 593,3	49,8%	584,3	262,4	44,9%	136,5	38,3	28,1%
TOURISME, ARTISANAT ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	297,1	135,1	45,5%	228,5	98,2	43,0%	842,0	273,4	32,5%
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	95,7	43,1	45,0%	27,5	8,0	28,9%	10,4	1,3	12,7%
EQUIPEMENT ET EAU	1 064,1	464,2	43,6%	609,0	90,4	14,9%	13 530,8	2 507,9	18,5%
TRANSPORT ET LOGISTIQUE	184,1	81,7	44,4%	102,8	20,4	19,8%	1 831,6	807,3	44,1%
AGRICULTURE, PECHE MARITIME, DEVELOPPEMENT RURAL ET EAUX ET FORETS	963,9	457,0	47,4%	3 389,0	1 576,8	46,5%	14 352,4	5 833,7	40,6%
HABOUS ET AFFAIRES ISLAMIQUEES	1 079,5	524,3	48,6%	3 591,9	2 186,8	60,9%	1 037,2	185,3	17,9%
INVESTISSEMENT, CONVERGENCE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	16,5	6,5	39,3%	122,6	10,6	8,6%	3 369,2	500,4	14,9%
TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	240,1	116,1	48,3%	322,6	132,7	41,1%	186,8	10,4	5,6%
INDUSTRIE ET COMMERCE	256,4	113,8	44,4%	288,2	134,2	46,6%	1 338,6	414,0	30,9%

**RAPPORT D'EXECUTION BUDGETAIRE ET DE CADRAGE MACROECONOMIQUE TRIENNAL**

JEUNESSE, CULTURE ET COMMUNICATION	836,1	386,9	46,3%	2 066,5	1 051,3	50,9%	2 196,8	782,4	35,6%
INCLUSION ECONOMIQUE, PETITE ENTREPRISE, EMPLOI ET COMPETENCES	362,4	166,0	45,8%	1 161,5	309,0	26,6%	912,3	10,2	1,1%
TRANSITION NUMERIQUE ET REFORME DE L'ADMINISTRATION	71,8	31,2	43,5%	187,3	48,9	26,1%	1 249,2	300,3	24,0%
HAUT COMMISSARIAT AUX ANCIENS RESISTANTS ET ANCIENS MEMBRES DE L'ARMEE DE LIBERATION	74,7	35,3	47,3%	75,9	34,6	45,6%	6,7	0,7	11,1%
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN	349,7	164,7	47,1%	173,5	65,5	37,7%	20,3	7,2	35,3%
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, URBANISME, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE	385,6	179,3	46,5%	760,0	275,0	36,2%	940,5	141,5	15,0%
SOLIDARITÉ, INSERTION SOCIALE ET FAMILLE	79,4	38,7	48,7%	580,0	282,3	48,7%	225,0	49,8	22,1%
ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET REINSERTION	1 829,7	845,1	46,2%	966,4	616,7	63,8%	160,7	150,2	93,5%
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	72,0	26,0	36,2%	51,0	13,1	25,8%	11,5	1,3	11,4%
CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	2 671,0	1 189,3	44,5%	263,1	166,3	63,2%	224,2	157,9	70,4%
CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME	91,4	30,1	32,9%	84,0	13,4	16,0%	13,0	0,4	2,9%
INSTANCE NATIONALE DE LA PROBITE, DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	70,0	10,5	15,0%	46,6	3,1	6,7%	81,6	2,1	2,6%
AUTRES MINISTERES	40 084,5	20 225,0	50,5%	9 561,4	6 269,9	65,6%	5 278,3	1 856,5	35,2%
<b>TOTAL MINISTERES</b>	<b>155 794,3</b>	<b>75 901,1</b>	<b>48,7%</b>	<b>64 866,9</b>	<b>34 060,3</b>	<b>52,5%</b>	<b>72 222,9</b>	<b>22 128,6</b>	<b>30,6%</b>
ECONOMIE ET FINANCES - Charges communes - (Fonctionnement)				38 674,4	23 585,6	61,0%			
ECONOMIE ET FINANCES - Charges communes - (Investissement)							33 804,4	22 469,8	66,5%
ECONOMIE ET FINANCES - Dépenses relatives aux remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux				9 648,0	5 601,0	58,1%			
ECONOMIE ET FINANCES - Dépenses imprévues et dotations provisionnelles				2 156,0					
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL (hors dette)</b>	<b>155 794,3</b>	<b>75 901,1</b>	<b>48,7%</b>	<b>115 345,3</b>	<b>63 246,8</b>	<b>54,8%</b>	<b>106 027,3</b>	<b>44 598,4</b>	<b>42,1%</b>

\* Données du rapport trimestriel sur l'exécution de la loi de finances-2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2023

Source : Trésorerie Générale du Royaume

## Précisions sur les taux de réalisation

Les dépenses du Budget Général de l'Etat comprennent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. La situation détaillée d'exécution des dépenses par type du budget général se présente comme suit :

### 1. Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement composées principalement des dépenses de personnel, des dépenses du Matériel et dépenses diverses, des charges communes et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, sont globalement exécutées à hauteur de 139,1 MMDH à fin juin 2023, correspondant à un taux de réalisation de 51% des prévisions de la loi de finances 2023, qui s'élèvent à 271,1 MMDH.

**Au niveau des dépenses de personnel**, les dépenses émises au titre du premier semestre de l'année s'établissent à 75,9 MMDH, correspondant à un taux de réalisation de 49% des prévisions de la loi de finances 2023, évaluées à un montant de 155,8 MMDH. Elles se décomposent comme suit :

- La paie servie par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) se chiffre à 63,8 MMDH, dont 59,3 MMDH au titre de la masse salariale structurelle et 4,5 MMDH au titre des rappels ;
- Les salaires payés par les comptables du réseau de la TGR ont atteint 12,1 MMDH à fin juin 2023.

L'analyse des dépenses de personnel émises par département ministériel ou institution indique que sept départements ont exécuté environ 50,2 MMDH ou 66% du montant total des émissions au titre des dépenses de personnel, contre 25,7 MMDH pour le reste des départements ministériels, soit 34% du montant total. La part prépondérante de l'exécution des dépenses de personnel concerne les départements relevant particulièrement des secteurs sociaux, administratifs et économiques. Cela se justifie par l'effectif important des fonctionnaires que mobilisent ces secteurs pour l'accomplissement de leur mission. Il s'agit notamment, du ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports (21,5 MMDH avec un taux de réalisation de 52,7%), du ministère de l'Intérieur (14,3 MMDH avec un taux de réalisation de 45,7%), du ministère de la Santé et de la Protection Sociale (6,1 MMDH avec un taux de réalisation de 45,0%), du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (3,9 MMDH avec un taux de réalisation de 44,8%), du ministère de l'Economie et des Finances (1,6 MMDH avec un taux de réalisation de 49,8%), du ministère de la Justice (1,6 MMDH avec un taux de réalisation de 49,2%) et du conseil supérieur du pouvoir judiciaire (1,2 MMDH avec un taux de réalisation de 44,5%).

**Au niveau des dépenses de matériel et dépenses diverses (MDD)**, les émissions à ce titre ont atteint un montant de 34,1 MMDH, représentant un taux de réalisation de 52,5% des prévisions de la loi de finances 2023, qui s'élèvent à un montant de 64,9 MMDH. Ces émissions sont constituées principalement des débloques des transferts au profit notamment des EEP, SEGMA, CST d'un montant de 25,2 MMDH, soit 74% du total des dépenses exécutées au titre des dépenses du MDD.



Durant le premier semestre de l'année 2023, les secteurs sociaux accaparent près de 44% de l'ensemble des émissions au titre des dépenses du MDD, soit un montant de 15 MMDH, dont 13 MMDH ont été émises par le secteur de l'enseignement (10,7 MMDH de ces dépenses ont été exécutées par le ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports avec un taux de réalisation de 50,4% et 2,3 MMDH par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation avec un taux de réalisation 51,9%) et 2 MMDH par le secteur de la santé et de la protection sociale.

Cela peut s'expliquer par le volume important des transferts effectués à fin Juin 2023, sous forme de subventions, au profit notamment des Académies Régionales d'Éducation et de Formation (AREF), des universités, de l'Office National des Œuvres Universitaires, Sociales et Culturelles, des Centres Hospitaliers Universitaires, des Hôpitaux Provinciaux et Préfectoraux et au Fonds de la Pharmacie Centrale et ce, à l'effet de couvrir principalement les charges liées aux salaires des enseignants cadres des AREF, au programme de la promotion de la qualité du système éducatif, au programme de généralisation du préscolaire, à l'octroi des bourses aux étudiants, au programme Tayssir, à l'Initiative Royale d'un million de cartables, ainsi qu'à la mise en œuvre du Chantier Royal de la généralisation de la protection sociale à tous les marocains.

Par ailleurs, deux départements ont enregistré les taux de réalisation les plus élevés. C'est le cas particulier du Chef du Gouvernement et du ministère de l'Intérieur avec respectivement 86,9% et 80,7% des prévisions de la LF. Cela s'explique par la prise en compte au niveau des émissions des crédits additionnels aux crédits initiaux de la LF, qui proviennent notamment des prélèvements effectués sur le chapitre DIDP<sup>5</sup> et des ouvertures de crédits<sup>6</sup> décidées par arrêtés du ministre chargé des finances.

**Quant aux charges communes**, les émissions se sont établies à fin juin 2023 à 23,6 MMDH, représentant un taux de réalisation de 61% des prévisions de la loi de finances 2023 de 38,7 MMDH. Ces émissions tiennent compte des dépenses au titre du soutien aux prix à la consommation et des mesures d'accompagnement de 14,01 MMDH, dont :

- **10,7 MMDH** au profit de la **Caisse de Compensation**, en enregistrant une baisse de 1,7 MMDH par rapport à la même période de l'année dernière et ce, suite à la baisse des prix du gaz butane sur les marchés mondiaux ;
- **2,3 MMDH** à l'**Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses** avec une augmentation de 155 MDH par rapport à l'année dernière ;
- **920 MDH** au titre des subventions accordées aux professionnels du secteur du transport routier.

**S'agissant des dépenses de remboursements, de dégrèvements et des restitutions fiscaux**, elles sont exécutées à fin juin 2023 à hauteur de 58% pour un montant de 5,6 MMDH sur des prévisions de la loi de finances 2023 de 9,6 MMDH.

<sup>5</sup> Article 42 de la Loi Organique des Finances (LOF).

<sup>6</sup> 3<sup>ème</sup> alinéa des articles 22 et 27 de la LOF.



## 2. Dépenses d'investissement :

Les émissions des dépenses d'investissements se sont établies au titre du premier semestre de l'année 2023 à 44,6 MMDH, correspondant à un taux de réalisation de 42% sur des prévisions de la loi de finances 2023 de 106 MMDH.

Durant le premier semestre de l'année 2023, et sans tenir compte les émissions au titre du chapitre des charges communes, six ministères ont exécuté environ 15,9 MMDH ou 72% du montant total des émissions au titre des dépenses d'investissement des ministères, contre 6,2 MMDH pour les autres départements ministériels, soit 28% du montant total. La part la plus significative de l'exécution des dépenses d'investissement se situe au niveau des départements relevant particulièrement des secteurs sociaux, productifs et d'infrastructures porteurs des projets structurants et des grands programmes d'investissement. Il s'agit notamment, du ministère de l'Agriculture, de Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (5,8 MMDH avec un taux de réalisation de 40,6%), du ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports (2,6 MMDH avec un taux de réalisation de 28,8%), du ministère de l'Equipement et de l'Eau (2,5 MMDH avec un taux de réalisation de 18,5%).

En outre, le département du Chef du Gouvernement a affiché un taux de réalisation supérieur à 100%, soit 168,8% des prévisions de la loi de finances. Cela peut s'expliquer par la prise en compte au niveau des émissions, des crédits additionnels ouverts par arrêté<sup>7</sup> du ministre chargé des finances en provenance du compte de la Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A et versés au Fonds de soutien à l'INDH.

---

<sup>7</sup> 3<sup>ème</sup> alinéa des articles 22 et 27 de la LOF.

## ► Classification fonctionnelle

Tableau n° 16 : Classification fonctionnelle des dépenses au 30 juin 2023\* en MDH

		Prévisions LF 2023	Emissions visées	Taux de réalisation
Affaires économiques	PERSONNEL	3 190,9	1 455,7	45,6%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	4 275,6	1 717,8	40,2%
	INVESTISSEMENT	26 104,1	8 882,7	34,0%
Total Affaires économiques		33 570,7	12 056,3	35,9%
Protection de l'environnement	PERSONNEL	87,0	41,0	47,1%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	74,3	17,8	24,0%
	INVESTISSEMENT	89,3	6,9	7,8%
Total Protection de l'environnement		250,6	65,8	26,2%
Logements et équipements collectifs	PERSONNEL	385,6	179,3	46,5%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	1 823,5	728,4	39,9%
	INVESTISSEMENT	7 915,2	1 101,7	13,9%
Total Logements et équipements collectifs		10 124,4	2 009,4	19,8%
Santé	PERSONNEL	13 455,3	6 059,2	45,0%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	6 656,0	2 001,0	30,1%
	INVESTISSEMENT	8 000,0	1 211,4	15,1%
Total Santé		28 111,3	9 271,6	33,0%
Loisirs, culture et culte	PERSONNEL	3 276,2	1 528,6	46,7%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	5 826,4	3 271,6	56,2%
	INVESTISSEMENT	5 013,3	2 156,1	43,0%
Total Loisirs, culture et culte		14 115,9	6 956,3	49,3%
Enseignement	PERSONNEL	49 589,0	25 424,9	51,3%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	26 305,7	13 156,4	50,0%
	INVESTISSEMENT	9 770,2	1 787,7	18,3%
Total Enseignement		85 664,9	40 369,0	47,1%
Protection sociale	PERSONNEL	154,0	74,0	48,0%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	674,9	322,8	47,8%
	INVESTISSEMENT	238,7	57,5	24,1%
Total Protection sociale		1 067,6	454,3	42,6%
Autres classes	FONCTIONNEMENT, DONT:	155 364,5	83 169,6	53,5%
	PERSONNEL	85 656,2	41 138,4	48,0%
	INVESTISSEMENT	48 896,6	29 394,1	60,1%
Total autres classes		204 261,6	112 563,7	55,1%

 \* Données du rapport trimestriel sur l'exécution de la loi de finances-2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2023

Source : Trésorerie Générale du Royaume

### III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

#### III.1. Contexte de préparation du PLF 2024

La préparation du PLF au titre de l'année 2024 est conduite dans le cadre des Hautes Orientations Royales contenues dans le discours de Sa Majesté le Roi prononcé à l'occasion du 24<sup>ème</sup> anniversaire de la Fête du Trône. Elle s'inscrit pleinement dans la poursuite des actions du programme gouvernemental pour amortir l'impact des pressions inflationnistes sur les entreprises et les ménages, particulièrement ceux à faible revenu, conjuguée à un effort soutenu pour relever les grands défis structurels auxquels l'économie marocaine est confrontée, et restaurer les marges de manœuvre budgétaires nécessaires pour financer les chantiers de réformes entamés et faire face de manière souple et rapide aux chocs externes éventuels. Ceci, tout en veillant à préserver les équilibres macroéconomiques, et à maintenir la dynamique des investissements productifs pour une relance économique vigoureuse et à forte incidence en matière de création d'emplois.

Le budget 2024 intervient ainsi dans un contexte de retour de l'inflation au Maroc, et qui demeure très majoritairement une inflation importée par les coûts, alimentée par un environnement international fort contraignant, marqué par la poursuite des tensions géopolitiques, la réorganisation des chaînes d'approvisionnement, et le maintien des prix des matières premières à des niveaux élevés. Cette panoplie de facteurs est exacerbée par des conditions climatiques peu favorables et une pénurie des ressources hydriques ayant pénalisé l'activité économique nationale en 2022 et 2023, et qui ont accentué encore plus la hausse des prix, notamment celle des produits alimentaires.

Face à cette situation, et en application des Hautes Orientations Royales, un ensemble de mesures a été mis en œuvre par l'Etat au titre des années 2022 et 2023, dans le but d'assurer la stabilité des prix, soutenir le pouvoir d'achat des marocains et ne pas compromettre la sécurité alimentaire du Maroc. Ces mesures, ayant coûté au budget de l'État une enveloppe supplémentaire de 40 milliards de dirhams au titre de l'année 2022 et plus de 10 milliards de dirhams au titre de l'année en cours, portent notamment sur :

- ▶ L'ouverture de crédits supplémentaires au profit du budget de l'Etat au titre de l'année 2022 d'un montant de 16 milliards de dirhams pour couvrir les charges de compensation, portant le coût du soutien des prix du gaz butane, du sucre et de la farine à 37,3 milliards de dirhams ;
- ▶ La programmation d'une enveloppe budgétaire de 26 milliards de dirhams pour poursuivre la politique du gouvernement en termes de subvention des prix du gaz butane, du sucre et de la farine nationale du blé tendre au titre de l'année 2023 ;
- ▶ Le soutien exceptionnel destiné aux professionnels du secteur du transport routier institué à partir du mois d'avril 2022, afin d'atténuer les effets de la hausse des prix du carburant sur le marché intérieur, veiller sur la stabilité du coût du transport tant pour les citoyens que pour les marchandises, et assurer l'approvisionnement du marché national en produits de base. L'impact budgétaire de cette opération a atteint 4,42 milliards de dirhams au titre de l'année 2022 et 1 milliard de dirhams au titre des huit premiers mois de l'année en cours ;

- ▶ La subvention des prix des manuels scolaires, à hauteur de 94 millions de dirhams, pour assurer la stabilité des prix au titre de l'année scolaire 2022-2023 ;
- ▶ L'allocation de 7 milliards de dirhams pour le soutien de certains Etablissements et Entreprises Publics dont la situation financière a été impactée par la hausse des cours des matières premières et ce, en vue de maintenir leurs prix inchangés à même de préserver le pouvoir d'achat des citoyens et d'éviter une envolée des factures pour les particuliers et les entreprises. Il s'agit en particulier d'une enveloppe de 5 milliards de dirhams accordée pour le soutien de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable, dont la situation financière a été affectée du fait de l'envolée des prix des matières premières sur les marchés internationaux, et ce, afin de maintenir les prix de ses prestations à leurs niveaux actuels ;
- ▶ L'allocation de 10 milliards de dirhams pour faire face aux répercussions de la sécheresse, en veillant sur la sécurité de l'approvisionnement régulier en produits alimentaires et sur la stabilité de leurs prix ;
- ▶ L'allocation de 2 milliards de dirhams pour l'appui des entreprises du secteur du tourisme pour faire face aux répercussions de la pandémie ;
- ▶ La régularisation de la situation des avancements de grade et d'échelon dans la fonction publique, et qui ont été gelés en 2020 à cause de la crise sanitaire : 8 milliards de dirhams, dont 2 milliards de dirhams supplémentaires pour le personnel de l'éducation nationale ;
- ▶ La mise en œuvre des dispositions du dialogue social, en augmentant le salaire minimum dans les secteurs public et privé et dans le secteur agricole ;
- ▶ La poursuite de la mise en œuvre des dispositions du dialogue social afin d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés et des retraités, en allouant des crédits supplémentaires au titre de l'année 2023, estimés à 6,7 milliards de dirhams à travers :
  - L'allègement de la pression fiscale sur les salariés et les retraités de la classe moyenne, dont le coût global est de 2,4 milliards de dirhams ;
  - L'amélioration de la situation financière du personnel de certains secteurs, notamment la santé et l'éducation, pour lesquels une enveloppe budgétaire de 4,3 milliards de dirhams est allouée.
- ▶ La mise en place de certaines mesures fiscales et douanières au niveau de la loi de finances 2023, afin de faire face à la hausse des prix, à travers :
  - L'exonération des aliments simples destinés à l'alimentation du bétail et des animaux de basse-cour de la TVA à l'importation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 ;
  - La suspension des droits d'importation applicables aux graines oléagineuses et aux huiles brutes de tournesol, de soja et de colza afin d'atténuer l'impact de l'augmentation du coût des matières premières sur le prix de vente des huiles de table ;
  - La levée des droits de douane et de la TVA sur l'importation des viandes rouges

dans le but d'assurer un approvisionnement régulier en viande bovine sur le marché local et de limiter la hausse des prix de ces produits.

- ▶ La restriction de l'exportation de certains légumes dont la production a considérablement baissé compte tenu des conditions climatiques sévères, en vue d'assurer la sécurité alimentaire et l'approvisionnement du marché intérieur ;
- ▶ L'accélération de l'opérationnalisation du Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation 2020-2027, en augmentant les crédits budgétaires destinées au secteur de l'eau d'un montant de 5 milliards de dirhams au titre de la loi de finances pour l'année 2023, et en ouvrant des crédits supplémentaires d'un montant de 1,5 milliards de dirhams durant la même année, et ce conformément aux Hautes Directives de Sa Majesté le Roi que Dieu l'Assiste.

Il convient de noter également le relèvement du taux directeur à 3% par Bank Al-Maghrib pour agir sur le niveau de la demande, juguler la progression de l'inflation et prévenir l'enclenchement de spirales inflationnistes auto-entretenues, ainsi que pour garantir les conditions d'un retour rapide à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix.

Ces mesures ont permis au Maroc de contenir le niveau d'inflation au terme de l'année 2022 à hauteur de 6,6%, et de ramener la hausse de l'indice des prix à la consommation, ayant atteint 7,5% en moyenne au titre des sept premiers mois de l'année 2023, de 10,1% durant le mois de février 2023 à 4,9% à fin juillet 2023, avec une prévision de limiter le taux d'inflation à hauteur de 5,6% d'ici la fin de l'année en cours. Ceci, tout en préservant les équilibres macroéconomiques et budgétaires du pays et qui se sont traduits par :

- ▶ La bonne dynamique affichée au niveau du recouvrement des recettes ordinaires à fin 2022, enregistrant une progression de 48,2 MMDH par comparaison à l'année d'avant. Cette dynamique positive s'est poursuivie au titre des sept premiers mois de l'année 2023, et s'est traduite par une augmentation des recettes fiscales de 4,3%, soit +6,4 milliards de dirhams par rapport à la même période de l'année 2022 ;
- ▶ La réduction du déficit budgétaire de 7,1% du PIB en 2020 à 5,5% en 2021, puis à 5,2% en 2022, et le maintien du ratio d'endettement à moins de 70% du PIB ;
- ▶ Le maintien des réserves de change à un niveau équivalent à 6 mois d'importations à fin 2022, grâce à l'accroissement des exportations des phosphates et dérivés de 43,9%, conjugué au raffermissement de 33% des ventes du secteur automobile. Cette dynamique s'est poursuivie courant le premier semestre de l'année 2023 avec le raffermissement des ventes du secteur de l'automobile de 34,3%, du secteur de l'électronique et de l'électricité de 33,3%, et du secteur du textile et du cuir de 13,6%. Dans le même sillage, les transferts de fonds effectués par les Marocains Résidents à l'Étranger se sont établis, en 2022, à plus de 109 MMDH, dépassant leurs niveaux enregistrés entre 2018 et 2021. Entre le mois de janvier et la fin du mois de juin 2023, ces transferts ont atteint un montant de 55,3 milliards de dirhams contre 48,6 milliards de dirhams au titre de la même période en 2022, soit une augmentation de 13,9%. De même, les indicateurs du secteur touristique ont enregistré en 2022 des scores se rapprochant significativement de leurs niveaux pré-crise, avec des arrivées touristiques qui ont atteint 11 millions de touristes et un record de recettes touristiques



en devise de près de 94 milliards de dirhams. Cette dynamique positive s'est accélérée depuis le début de l'année 2023, où notre pays a accueilli plus de 6,5 millions de touristes, durant la période allant de janvier à fin juin 2023, enregistrant environ 47,9 milliards de dirhams de recettes en devise, soit une augmentation de 68,9% en comparaison à la même période de l'année 2022.

A cet égard, et avec la sortie de notre pays en février 2023 du processus de surveillance renforcée, connu sous « la liste grise » du Groupe d'Action Financière (GAFI), le Maroc a pu préserver sa crédibilité, auprès des investisseurs internationaux, illustrée par sa récente sortie réussie sur le marché international d'une valeur de 2,5 milliards de dollars. En outre, et à travers l'ensemble des mesures mises en œuvre et à la résilience de l'économie nationale aux multiples chocs négatifs qui se sont produits au cours des trois dernières années, le Maroc a pu bénéficier d'un financement de 5 milliards de dollars dans le cadre de la Ligne de Crédit Modulable du FMI, comme une mesure de précaution contre les risques extrêmes plausibles auxquels notre pays est confronté.

Toutefois, même si cet ensemble de mesures a contribué pour une large part à préserver le panier de consommation des ménages marocains de la poussée inflationniste et à contenir une augmentation plus prononcée, à court terme, de la pauvreté et de la vulnérabilité, le Gouvernement œuvre à poursuivre les chantiers programmés et ceux à l'œuvre, susceptibles de soutenir encore plus le pouvoir d'achat des ménages marocains, et ce conformément aux Hautes Orientations Royales et aux recommandations du Nouveau Modèle de Développement.

Il s'agit, en particulier, du chantier de la réforme de la protection sociale, sur lequel notre pays s'est engagé d'une manière irréversible, en réponse aux différentes problématiques induites par la pandémie de la Covid-19, ayant mis en évidence les inégalités et les lacunes qui subsistent en matière de couverture, d'exhaustivité et d'adéquation de la protection sociale aux besoins de la population. A travers l'application des dispositions de la loi-cadre n°09-21 adoptée en février 2021, le but de ce chantier, d'une importance capitale, est de réduire, à long terme, les risques liés aux chocs économiques, aux problèmes de santé ou encore aux changements climatiques pour les plus démunis et d'en atténuer les effets :

- ▶ Il convient de signaler à ce niveau la réussite, au terme de l'année 2022, du pari de la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) à toutes les franges de la population, avec la mise en place, en un temps record, de l'arsenal juridique et réglementaire nécessaire, l'élargissement de l'AMO (contributive) aux Travailleurs Non-Salariés (Immatriculation de 5 millions de Travailleurs Non-Salariés dont 2 millions de chefs de famille et 3 millions des ayants droit), et le basculement des ramédistes dans le système (non contributif) AMO-TADAMON (Intégration d'environ 4 millions de ménages vulnérables à l'AMO en vue de leur permettre d'accéder aux soins dans les hôpitaux publics et privés, avec la prise en charge par l'État de leurs cotisations à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale "CNSS", à travers la mobilisation d'une enveloppe budgétaire annuelle de près de 9,5 milliards de dirhams) ;
- ▶ Dans le même sillage, et en réponse aux différentes problématiques liées aux risques de l'enfance et à l'équité et l'égalité de chance, la généralisation des allocations

familiales sera progressive à partir du dernier trimestre de 2023. Ces allocations bénéficieront à environ sept millions d'enfants en âge de scolarisation, en particulier à ceux qui appartiennent à des familles pauvres ou en situation de précarité, et à trois millions de ménages sans enfants ou dont les enfants sont âgés de plus de 21 ans. Ceci, selon une nouvelle approche basée sur la détermination du programme social adéquat à chaque bénéficiaire, conformément à un ciblage direct et efficace des populations démunies. L'objectif étant de lutter efficacement, et à long terme, contre la pauvreté, et d'améliorer les conditions de vie des plus vulnérables.

Cependant, la réussite de ce chantier de grande envergure nécessite de relever plusieurs défis, et en particulier celui du financement. Dans ce cadre, tout en veillant avec force à restaurer les marges de manœuvre budgétaires nécessaires, à préserver les équilibres macroéconomiques et à maintenir la dynamique des investissements productifs, le financement et la maîtrise de cette enveloppe repose sur :

- ▶ La mise en œuvre de la réforme de la santé, dont le budget alloué annuellement est estimé à 3% du PIB. Il s'agit, en particulier, de la mise à niveau de l'offre sanitaire, la valorisation du personnel de la santé, le renforcement de la densité médicale, l'affermissement de la gouvernance et le déploiement d'un système d'information intégré ;
- ▶ La maîtrise des dépenses de l'AMO, notamment le poste de dépenses liées aux médicaments et aux actes médicaux ;
- ▶ La réforme et le regroupement des programmes d'appui en vigueur qui devront aboutir à une amélioration du ciblage, à travers l'opérationnalisation du Registre Social Unifié (RSU) et sa généralisation à l'échelle nationale vers la fin de l'année 2023, en tant que plateforme digitale et un mécanisme d'harmonisation des régimes d'assistance sociale et d'identification des populations qui méritent d'être subventionnées ;
- ▶ La réforme de la compensation selon un processus de déploiement progressif et qui permettra de neutraliser l'effet de la décompensation sur l'inflation.

### III.2. Orientations et objectifs prioritaires du PLF 2024

Les orientations du budget 2024 visent à consolider les acquis engrangés ces deux dernières années et à booster l'exécution des engagements pris par le Gouvernement, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, que Dieu le Glorifie, dans la perspective de transformer structurellement l'économie marocaine, pour une croissance forte, durable, résiliente et créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

Tout en tenant compte des éléments du contexte national et international, le PLF 2024 se fixe les priorités suivantes<sup>8</sup> :

<sup>8</sup> Circulaire du Chef du Gouvernement n°11/2023 en date du 04 août 2023 relative à la préparation du Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2024.

## 1. Le renforcement des mesures de lutte contre les impacts conjoncturels

En adhérant aux Directives Royales, la stratégie du Gouvernement accorde une importance capitale à la consolidation des mesures prises vis-à-vis des impacts conjoncturels, tout en intensifiant les efforts pour veiller au mieux sur l'établissement de l'équilibre nécessaire entre la politique budgétaire et la politique monétaire, avec une cible d'inflation à 3,4% en 2024 et à 2% à partir de l'année 2025.

L'atteinte de cet objectif passera par la consolidation des mesures de soutien des produits agricoles de base et des fourrages, conjointement au développement des chaînes de production et de distribution. Cette démarche, inscrite dans le cadre du déploiement de la stratégie "Génération Green", manifeste une volonté de stabilisation économique et de réponse aux enjeux présents, notamment à travers la mise en œuvre des engagements inscrits au niveau des 19 contrats-programmes signés au début de l'année en cours, avec des crédits de plus de 110 milliards de dirhams, dont 42 milliards de dirhams comme participation de l'État.

La gestion des ressources hydriques constitue également une préoccupation de premier ordre. Le gouvernement veillera sur l'accélération de la mise en œuvre des composantes du Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation, conformément aux Directives Royales, en mobilisant une enveloppe budgétaire de 143 milliards de dirhams sur la période 2020-2027.

Les initiatives envisagées dans ce cadre, et qui témoignent d'une conscientisation commune à portée stratégique et intégrée quant à l'importante vitale de l'eau et de la nécessité de renforcer la résilience de notre économie face aux changements climatiques, portent notamment sur :

- Le projet lié à l'interconnexion entre les bassins de Sebou et Bouregreg ;
- La poursuite de la construction des barrages afin d'augmenter les réserves nationales en eaux douces ;
- L'accélération des projets de mobilisation des eaux non conventionnelles, à travers la programmation des stations de dessalement de l'eau de mer ainsi que l'augmentation du volume de réutilisation des eaux usées épurées ;
- Le renforcement du raccordement du monde rural en eau potable.

## 2. La poursuite du processus d'établissement des fondements de l'État social

Le gouvernement a aussi hissé l'objectif d'asseoir les fondements de l'État social en tête de ses priorités. Le but étant de capitaliser sur les acquis sociaux accumulés par notre pays, sous la conduite Clairvoyance de Sa Majesté le Roi, et d'offrir un cadre propice au déploiement de toutes les stratégies de développement en faveur du bien-être commun et de l'intérêt général, susceptibles de remédier aux vulnérabilités sanitaires, économiques et sociales de notre pays.

Dans ce sillage, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre du chantier Royal de généralisation de la protection sociale, avec le lancement du programme des allocations familiales avant la fin de l'année 2023, selon une nouvelle approche visant un meilleur ciblage



des catégories sociales éligibles au soutien. Les recettes nécessaires au financement de ce programme, seront mobilisées conformément aux dispositions de la loi-cadre n° 09-21 relative à la protection sociale, en réformant un ensemble de programmes sociaux existants, qui souffrent de dysfonctionnements en matière de ciblage, Dans ce cadre, le gouvernement œuvrera à l'accélération du processus du ciblage en mobilisant toutes les ressources financières et logistiques, afin de renforcer l'opération d'inscription au Registre national de la Population (RNP) et au Registre Social Unifié (RSU), en tant qu'outil fondamental et unique permettant d'octroyer les aides et d'en assurer leur efficacité.

En parallèle, le secteur de la santé, pierre angulaire de l'Etat social, et en particulier dans la réussite du chantier de généralisation de l'AMO, restera également au centre des réformes. Après avoir achevé le cadre réglementaire de la mise à niveau du système national de santé, le gouvernement envisage de poursuivre la réforme de ce système notamment en ce qui concerne, la mise à niveau de l'offre de santé à travers la poursuite des travaux de construction et d'équipement des nouveaux hôpitaux universitaires à Rabat, Agadir et Laâyoune, et le lancement des travaux de construction d'autres nouveaux hôpitaux universitaires à Er-Rachidia, Beni Mellal et Guelmim. Le programme relatif à la réhabilitation de près de 1.400 structures sanitaires primaires ainsi que le développement d'un système d'information intégré seront également poursuivis, tout en mettant en œuvre la loi portant sur les métiers de la santé, ainsi que la création des groupements sanitaires territoriaux.

Par ailleurs, dans le but d'incarner un Etat social fort, sous l'égide de Sa Majesté le Roi, que Dieu l'Assiste, la réforme de l'éducation se poursuivra conformément à la feuille de route 2022-2026 centrée sur l'élève, l'enseignant et l'établissement. Cette feuille de route comporte des engagements ayant pour objectifs majeurs la maîtrise des compétences de base de la part des élèves en les accompagnant pour parachever leur scolarité obligatoire, la valorisation du métier de l'enseignant et le renouvellement des approches pédagogiques et des instruments numériques, ainsi que la modernisation des établissements scolaires dans le but d'assurer un environnement favorable à l'apprentissage. Parallèlement, en vue d'atteindre l'objectif de généralisation de l'enseignement préscolaire à l'horizon 2028, le gouvernement envisage la création de 4.000 unités éducatives chaque année au profit des enfants âgés de 4 à 6 ans, particulièrement dans le monde rural.

Dans la même lignée, le gouvernement œuvrera à la mise en œuvre des mesures contenues dans le Plan National d'Accélération de la Transformation de l'Écosystème d'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (PACTE ESRI), ayant comme objectif l'édification d'un nouveau modèle de l'université marocaine, qui aspire à la promotion de l'excellence académique et scientifique ainsi qu'à l'appui de l'inclusion économique et sociale. Ce modèle se base sur un système efficace de gouvernance institutionnelle du secteur, ainsi que sur une réforme pédagogique complète et intégrée visant à améliorer le système LMD (Licence, Master et Doctorat).

La politique intégrée adoptée dans le domaine de l'emploi n'est pas en reste, avec la mise en œuvre de la deuxième édition du programme "Awrach" qui vise à créer 250.000 emplois. Le gouvernement a ainsi mobilisé une enveloppe de 2,25 milliards de dirhams au titre des années 2022 et 2023 au profit de ce programme dont la mise en œuvre s'achèvera en 2024.

En même temps, le programme "Forsa", destiné à l'accompagnement et au financement de 10.000 porteurs de projets en 2023, a déjà donné son aval à plus de 30.000 projets dans divers secteurs économiques, répartis sur différentes provinces et préfectures. Le gouvernement a alloué pour ce programme une enveloppe budgétaire annuelle de 1,25 milliards de dirhams pour les années 2022 et 2023. Au titre de l'année 2024, il est prévu la réalisation d'une évaluation globale de ce programme afin d'émettre un référentiel de bonnes pratiques en matière d'accompagnement et d'encadrement des porteurs de projets, pour des perspectives prometteuses dans ce domaine.

En ce qui concerne l'habitat, une nouvelle approche basée sur le soutien de la demande est adoptée par le gouvernement, avec la mise en place d'aides financières directes aux citoyens souhaitant acquérir un logement destiné à l'habitation principale.

Aussi, et compte tenu de l'intérêt perpétuel porté quant à l'instauration de la justice sociale et territoriale, le gouvernement poursuivra ses efforts pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens, à travers la lutte contre les formes d'exclusion sociale et territoriale en mettant en place des solutions contre l'habitat insalubre et en poursuivant le programme villes sans bidonvilles, tout en œuvrant à l'amélioration de l'accessibilité aux services et aux équipements de proximité dans le cadre des programmes inscrits au niveau de la politique de la ville. Également, le gouvernement mettra l'accent sur les aspects relatifs à la préservation des bâtiments traditionnels et du patrimoine architectural en général, et à la restauration des anciennes médinas en particulier, eu égard des dimensions sociales, culturelles et économiques qui permettront d'encourager et d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de ces lieux.

S'inscrivant en ligne avec ces ambitions, le gouvernement poursuivra en 2024 la mise en œuvre du programme de réduction des disparités territoriales et sociales, qui bénéficie d'une Haute Sollicitude Royale, en raison de sa contribution efficace à la réduction des disparités territoriales et sociales, notamment en ce qui concerne les indicateurs d'accessibilité, de scolarisation des filles dans le monde rural, du développement des activités économiques non agricoles, du désenclavement des zones touristiques et de l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable.

La 3<sup>ème</sup> phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain sera aussi poursuivie courant l'année 2024, en application des Hautes Orientations Royales. Il s'agit de mettre en œuvre les différents programmes prévus au titre de cette phase, notamment en ce qui concerne l'accompagnement des personnes en situation de précarité, de veiller sur l'amélioration du revenu et de l'inclusion économique des jeunes, et de promouvoir le capital humain des générations futures, en particulier en matière de santé et d'éducation.

Par ailleurs, dans la continuité des efforts déployés pour l'amélioration des conditions de la femme marocaine, le gouvernement s'attellera en 2024 à la mise en place de la stratégie GISSR (Green Inclusive Social Smart Regeneration) qui aspire particulièrement la promotion de la participation de la femme dans le développement de l'économie nationale et l'amélioration des conditions de prise en charge des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Le gouvernement œuvrera également courant l'année prochaine à l'opérationnalisation de la stratégie culturelle qui vise particulièrement à faire du patrimoine culturel national un véritable levier de croissance économique. Cette stratégie se base essentiellement sur la préservation et la valorisation du patrimoine culturel marocain, le renforcement des infrastructures culturelles sur tout le territoire, le développement des industries culturelles et créatives, ainsi que l'amélioration de la coopération internationale et de la diplomatie culturelle.

Par ailleurs, en tant que composante essentielle de la culture et de l'identité marocaine, et suivant les instructions Royales, le caractère officiel de la langue Amazigh sera consacré en tant que langue officielle de notre pays aux côtés de la langue arabe. Dans ce cadre, le gouvernement œuvrera à l'accélération de la mise en œuvre de la feuille de route préparée à cet effet, et qui prévoit 25 mesures relatives à l'intégration de la langue Amazigh dans divers aspects de la vie publique. A noter que la date du nouvel an amazigh au Maroc a été fixée au 14 janvier, et qui est désormais un jour férié et payé.

D'un autre côté, compte tenu de l'importance accordée aux marocains du monde, le gouvernement multipliera ses efforts pour l'amélioration des modalités de leur accès aux services publics. Aussi, conformément aux Hautes Orientations Royales de Sa Majesté le Roi, que Dieu le Glorifie, le gouvernement s'activera pour le renforcement de l'efficacité et de l'efficience du dispositif institutionnel dédié aux marocains du monde et pour la mobilisation de leurs compétences au service du développement du Maroc et de son rayonnement, tout en accordant une attention particulière aux investissements et aux différentes initiatives des ressortissants marocains à l'étranger.

Par ailleurs, en vue de s'aligner sur la démarche adoptée depuis son investiture, le gouvernement a poursuivi son dialogue avec les différents partenaires sociaux, et ce conformément au contenu de la charte nationale de l'institutionnalisation du dialogue social signée le 30 avril 2022. Le gouvernement veillera également à la mise en œuvre des accords signés, dont l'objectif est d'améliorer les salaires des fonctionnaires d'un ensemble de secteurs, mobilisant ainsi du budget général de l'État une enveloppe budgétaire additionnelle de 4 milliards de dirhams au titre de l'année 2023. Par conséquent, le total des crédits alloués aux engagements du dialogue social s'élèvera à 10 milliards de dirhams au titre de l'année 2023.

### **3. La poursuite de l'opérationnalisation des réformes structurelles**

Parallèlement à l'importance accordée à la lutte contre les retombées conjoncturelles sur le pouvoir d'achat des citoyens, le traitement rapide de la problématique de la rareté des eaux et la consolidation des fondements de l'État social, le gouvernement veille sur la poursuite de la mise en œuvre des différentes réformes structurelles et des stratégies sectorielles.

Ainsi, dans la continuité du chantier de réforme du système judiciaire, dont les objectifs concordent avec les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, et qui aspirent à renforcer l'État de droit et à garantir la sécurité juridique et judiciaire nécessaire à la réalisation du développement global, l'accent sera mis en 2024 sur la poursuite de la modernisation et du développement du dispositif juridique figurant sur le plan législatif, la mise en œuvre progressive de la transformation digitale de l'administration judiciaire, la mise

à niveau des infrastructures des tribunaux et la montée en compétence et en qualification des ressources humaines, avec une généralisation des tribunaux de la famille et qui constitue un volet essentiel de cette réforme.

Parallèlement, la déconcentration administrative et la régionalisation avancée figurent parmi les axes majeurs du PLF 2024. Dans ce cadre, le gouvernement déploiera tous les efforts pour assurer la réussite du chantier compte tenu de son importance en termes de renforcement de la gouvernance de la gestion publique, d'amélioration de la performance des politiques publiques et leur convergence au niveau territorial et de réduction des disparités régionales en matière d'investissement. Ceci passera par l'adoption d'une nouvelle politique qui se base sur l'octroi d'une dimension territoriale au processus de développement économique et social, via la création de représentations communes et la réalisation de l'unité d'action de tous les services de l'État au niveau régional.

Par ailleurs, le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de l'ensemble des chantiers de la réforme de l'administration, principalement ceux relatifs à la bonne gouvernance et à la simplification des procédures et leur digitalisation, et ce dans le but d'améliorer l'accès des usagers aux services publics de base. Dans le même sillage, la nouvelle stratégie du numérique sera opérationnalisée, en fixant comme objectif la digitalisation des services publics, le renforcement de l'économie numérique notamment à travers le développement des startups ainsi que l'amélioration de la formation et la consolidation des compétences dans ce domaine.

D'un autre côté, et en réponse aux Hautes Directives Royales, l'investissement productif, considéré en tant que levier essentiel pour la relance de l'économie nationale et l'ancrage du Maroc dans les secteurs prometteurs et créateurs d'emploi, figure aussi au cœur du PLF 2024. À cet effet, Sa Majesté le Roi, que Dieu L'Assiste, a donné ses Hautes Directives pour la mobilisation de 550 milliards de dirhams d'investissement, dans un cadre de partenariat entre le gouvernement et les secteurs privé et bancaire, pour créer 500.000 emplois, entre 2022 et 2026. L'objectif étant d'atteindre un équilibre entre l'investissement public et privé à l'horizon 2026, et d'inverser la tendance actuelle de la répartition de l'effort d'investissement, en portant la contribution de l'investissement privé qui ne représente actuellement qu'un tiers de l'investissement total, à deux tiers à l'horizon 2035.

Le PLF 2024 prévoit aussi l'opérationnalisation de la nouvelle charte de l'investissement, après avoir réussi à finaliser le cadre juridique y afférent, avec la publication d'un ensemble de textes réglementaires, portant sur la mise en œuvre du dispositif principal de soutien à l'investissement ainsi que du régime de soutien spécifique applicable aux projets d'investissement à caractère stratégique. Ces mesures, conjuguées à la mise en œuvre d'un nouveau système d'appui à l'investissement, visent à soutenir l'investissement dans les régions les plus fragiles et dans les secteurs porteurs, en priorisant les projets créateurs d'emplois. L'objectif étant d'assurer une meilleure insertion des jeunes dans le marché du travail, de renforcer la souveraineté industrielle du Maroc, et d'améliorer son positionnement sur la carte industrielle aux niveaux régional et international.

Dans le même cadre, le gouvernement poursuivra l'opérationnalisation du « Fonds Mohammed VI pour l'investissement », comme étant un levier important des investissements



privés en ce qui concerne le financement des grands projets structurants, en plus de sa contribution dans le financement des entreprises dans les secteurs prioritaires, notamment l'industrie, l'agriculture et le tourisme, ou encore sa contribution au niveau du capital des petites et moyennes entreprises et des grandes entreprises publiques et privées.

En vue de capitaliser sur les prouesses accomplies par notre pays, sous la conduite de Sa Majesté le Roi que Dieu le Glorifie, en termes d'amélioration du climat des affaires et de renforcement de l'attractivité et de la compétitivité de l'économie nationale, le gouvernement mettra également en œuvre la feuille de route adoptée pour l'amélioration du climat des affaires, et qui portera sur une nouvelle génération de réformes. Il s'agit de la simplification et de la digitalisation des démarches administratives, du renforcement de l'accès au foncier et aux zones industrielles, du développement de nouveaux outils de financement, de l'amélioration d'accès aux commandes publiques via le nouveau décret des marchés publics, outre la réforme du code du commerce édictant des nouvelles dispositions relatives aux délais de paiement.

Dans le domaine de l'énergie, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la stratégie énergétique, visant à produire 52% de l'électricité à partir de sources renouvelables à l'horizon 2030, en ciblant les activités énergivores, à savoir le transport, la construction, l'industrie, l'agriculture et l'éclairage public. Dans le même sillage, et conformément aux Hautes Orientations Royales, l'accélération de l'élaboration "offre Maroc" en matière de l'hydrogène vert figure également parmi les priorités du gouvernement dans les années à venir. Ce projet vise à valoriser les atouts dont dispose notre pays en la matière et à répondre au mieux aux projets portés par les investisseurs mondiaux dans cette filière prometteuse.

Par ailleurs, parallèlement à l'achèvement de la mise en œuvre du plan d'urgence en faveur du secteur touristique, notamment à travers la réhabilitation de 800 unités hôtelières classées, avec une enveloppe budgétaire d'environ 2 milliards de dirhams, et qui a contribué à l'amélioration de ses indicateurs, le gouvernement poursuivra la mise en place de la feuille de route stratégique du secteur touristique, en mobilisant une enveloppe budgétaire estimée à 6,1 milliards de dirhams, dans l'objectif d'attirer 17,5 millions de touristes d'ici 2026, de réaliser 120 milliards de dirhams de recettes en devise, et de créer 80.000 emplois directs et 120.000 emplois indirects, en œuvrant à repositionner le tourisme en tant que secteur clé de l'économie nationale.

#### **4. Le renforcement de la soutenabilité des finances publiques**

Face à ces défis économiques majeurs, le gouvernement est résolu à prendre les mesures nécessaires au maintien des équilibres des finances publiques et au renforcement de leur pérennité, tout en poursuivant les réformes structurelles et en finançant les différents chantiers de développement engagés par notre pays sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste.

La réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances se trouve en tête de ces réformes urgentes pour le renforcement de l'équilibre et de soutenabilité de nos finances publiques, particulièrement à travers l'adoption d'une nouvelle règle budgétaire qui vise à maîtriser l'endettement à des niveaux acceptables, notamment via la programmation

pluriannuelle ainsi que l'extension du champ d'application de ladite Loi Organique aux établissements publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'État.

En 2024, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre effective de la loi-cadre relative à la réforme fiscale, en adoptant des mesures concrètes pour instituer l'équité fiscale et simplifier le système fiscal. Dans ce cadre, la priorité sera accordée au titre de l'année 2024, à la réforme de la TVA et à l'intégration du secteur informel.

En parallèle, le gouvernement œuvrera pour le développement des financements innovants et la rationalisation de la gestion du portefeuille public. Ceci passera par la mise en œuvre des dispositions de la loi cadre n° 50.21 relative à la réforme des Etablissements et Entreprises Publics, afin de renforcer l'exemplarité de l'État et de remédier aux déséquilibres structurels de ces institutions, avec plus de complémentarité et de synergie entre leurs missions, et pour un meilleur rendement économique et social ainsi qu'une plus grande contribution dans le budget général de l'État.

Globalement, le gouvernement veillera, au titre de l'année 2024 et des années à venir, à réduire progressivement le déficit budgétaire, en vue d'inscrire nos finances publiques sur une trajectoire de réduction du niveau d'endettement, de renforcer l'équilibre financier et de rétablir les marges budgétaires nécessaires à la poursuite des différents chantiers de développement.

Sur ce registre, une croissance de près de 3,7% est prévue en 2024 contre 3,4% au titre de l'année 2023, avec une réduction du déficit budgétaire à 4% au titre de l'année 2024 contre 4,5% prévu d'ici la fin de l'année en cours.

Sur cette base, la détermination de l'équilibre budgétaire 2024 prendra en compte les enjeux majeurs liés à la gestion des finances publiques et préconise une gestion maîtrisée et rationnelle des dépenses publiques conformément aux exigences suivantes :

- ▶ Au niveau des dépenses du personnel : Il s'agit de se limiter aux besoins nécessaires en matière de nouvelles créations des postes budgétaires pour garantir la mise en œuvre des chantiers de réformes engagées, et d'offrir aux citoyens des services dans les meilleures conditions, tout en œuvrant à exploiter le potentiel lié au redéploiement des postes budgétaires pour couvrir le déficit au niveau territorial et sectoriel ;
- ▶ Au niveau des dépenses de fonctionnement : L'exigence étant d'assurer leur gestion optimale en veillant à :
  - Rationaliser l'utilisation de l'eau, diminuer la consommation d'électricité en encourageant l'utilisation des énergies renouvelables, et rationaliser les dépenses liées aux télécommunications ;
  - Ne pas accumuler les arriérés de paiement et prioriser leur apurement, notamment ceux relatifs aux dépenses liées à l'eau et à l'électricité, et qui sont dues effectivement au profit de l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable ;
  - Réduire au maximum les frais de transport et de déplacement à l'intérieur et à l'extérieur du Royaume, et des frais de réception, d'hôtellerie et d'organisation de cérémonies, conférences et séminaires ainsi que les dépenses liées aux études.

- ▶ S'agissant des dépenses d'investissement : Les orientations privilégieront les aspects suivants :
  - Prioriser la programmation des projets objets des Hautes Instructions Royales et qui s'inscrivent dans le cadre de conventions signées devant Sa Majesté le Roi, ou ceux conclus avec les institutions internationales ou les pays donateurs, tout en veillant à l'accélération des projets en cours d'exécution ;
  - Veiller à la régularisation préalable de la situation juridique du foncier, avant la programmation de tout nouveau projet et ce, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'expropriation pour utilité publique ;
  - Réduire au maximum les frais d'acquisitions des véhicules, de construction et d'aménagement des locaux administratifs.

Il convient de souligner que ces orientations s'appliquent également aux Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome, aux Comptes Spéciaux du Trésor et aux établissements publics. Aussi, il y a lieu de veiller à rationaliser les transferts au profit de ces budgets à travers la priorisation des dépenses de personnel et des projets liés aux priorités susmentionnées, et ce dans le cadre de l'équilibre avec les ressources propres.

### III.3. Politique fiscale et douanière du PLF 2024

La politique fiscale menée au cœur du PLF 2024 a pour objectif de contribuer au financement des politiques publiques, de stimuler la croissance et d'accompagner le rebond de notre économie.

La feuille de route de cette politique fiscale a été tracée par la loi-cadre n° 69-19 portant réforme fiscale, publiée en 2021, et qui constitue une référence permettant d'encadrer les actions à prendre durant les différentes étapes de sa mise en œuvre, de manière à garantir sa convergence avec les politiques publiques, renforcer les droits des contribuables, assurer la sécurité juridique et instaurer un régime fiscal simple et transparent. Cette réforme est mise en œuvre progressivement sur un délai de cinq ans (2022-2026), compte tenu des priorités fixées par cette loi-cadre.

Dans ce cadre, les réformes fiscales entamées par les Lois de Finances 2022 et 2023 seront poursuivies selon la même démarche progressive, au titre du PLF 2024, afin de moderniser l'administration fiscale et d'offrir plus de visibilité pour les opérateurs en assurant la stabilité de notre système fiscal à l'horizon 2026. Il s'agit aussi de mettre en conformité les textes législatifs et réglementaires et leur adaptation aux évolutions du contexte national et international, tout en veillant à intégrer la dimension environnementale dans la fiscalité de l'Etat.

En effet, l'année 2024 sera mise à profit pour la poursuite des réformes engagées notamment en ce qui concerne les objectifs suivants :

#### 1. Douanes et Impôts Indirects

- ▶ La réforme de la fiscalité sur les cigarettes, mise en œuvre depuis 2022, avec un schéma de taxation progressif étalé sur cinq ans, et ce, dans l'objectif de la

simplification du système de taxation des cigarettes, de la consolidation des recettes du Budget Général de l'Etat et de la protection du consommateur ;

- ▶ La mise en place d'un schéma de taxation graduel relatif à la TIC, sur une durée de 2 ans à partir de 2024, pour certains produits alimentaires de grande consommation contenant du sucre ajouté, avec l'élargissement de la gamme des produits soumis à cette taxation. Cette mesure contribuera à lutter contre certaines maladies et réduire, par conséquent, les dépenses de santé y afférentes ;
- ▶ Le renforcement du dispositif législatif douanier en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, afin d'améliorer la conformité du Maroc aux recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) en la matière.

Dans le même contexte, l'année 2024 verra également la conduite de trois chantiers importants se rapportant à :

- ▶ L'étude de la mise en place d'une taxe carbone au Maroc conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi cadre n° 69-19 portant réforme fiscale. Ceci dans l'objectif de permettre aux entreprises marocaines de maintenir leur compétitivité à l'international. L'année 2024 sera ainsi dédiée à la conception de ladite taxe à travers, notamment, la délimitation de son périmètre et la détermination des modalités de son application en concertation avec les départements ministériels concernés, et via l'appui technique des institutions financières internationales ;
- ▶ La promotion de l'efficacité énergétique, en incitant les consommateurs à utiliser les équipements les plus économiques en matière de consommation d'électricité, à travers l'application d'une TIC sur les équipements concernés dont les quotités seront différenciées, selon l'indice d'efficacité énergétique qui leur est propre. Cette démarche, ayant été entamée lors de la loi de finances 2022 avec l'instauration d'une TIC dite verte sur les équipements électriques de grande consommation, s'inscrit dans la continuité des engagements du Maroc visant l'encouragement des actions de protection de l'environnement et du développement durable. Elle est, en effet, en parfaite adéquation avec les objectifs de la loi-cadre portant réforme fiscale et avec ceux désignés dans la feuille de route de la stratégie énergétique nationale (2009-2030).

Dans ce cadre, pour une application optimale de cette mesure, il est prévu au titre de l'année 2024 de finaliser, en concertation avec les départements concernés, les textes réglementaires rendant les normes d'efficacité énergétique obligatoires, ce qui facilitera la mise en place d'un système de taxation efficace selon la classe énergétique des produits et équipements concernés. La finalisation de cette étape permettra aussi, d'envisager l'extension du périmètre de taxation, au titre de la TIC à d'autres équipements énergivores pour orienter les décisions d'achat des consommateurs.

- ▶ Le verdissement du tarif des droits d'importation : L'objectif de cette réforme est de rendre le tarif douanier plus vert et de soutenir les mesures de politiques écologiques, de sorte que le rôle de la nomenclature, en tant qu'outil statistique de commerce international, puisse être élargi pour devenir également un outil de soutien du commerce international durable.



Ainsi, le tarif douanier sera mis à contribution pour faciliter l'application des mesures de politique environnementale aux frontières, qu'il s'agisse de mesures de contrôle, de restriction ou de facilitation des échanges, et surtout pour asseoir une fiscalité douanière qui permettra de promouvoir, ou de décourager la circulation transfrontière de certains produits en fonction de leur impact sur l'environnement.

## 2. Impôts et taxes

- ▶ La réforme de la taxe sur la valeur ajoutée : La réforme de la TVA vise essentiellement la consécration du principe de la neutralité de la TVA, à travers l'alignement des taux et l'élargissement de l'exonération aux produits de base de large consommation.

Cette réforme sera mise en œuvre progressivement sur une période de trois ans (2024-2026), afin d'atteindre les objectifs suivants :

- L'alignement progressif des taux de TVA, afin d'atténuer les situations de butoir pour les entreprises, en visant deux taux cibles à l'horizon 2026 : un taux normal de 20% et un taux réduit de 10% ;
  - L'élargissement de l'exonération à certains produits de base de large consommation (médicaments, fournitures scolaires,...) et la rationalisation de certaines exonérations de la TVA ;
  - La rationalisation des incitations fiscales et des régimes dérogatoires.
- ▶ Le renforcement du cadre juridique et institutionnel pour la lutte contre la fraude et l'intégration de l'informel : Plusieurs actions d'ordre juridique et institutionnel pourront être mises en place, afin de simplifier et de renforcer les procédures de lutte contre les pratiques de fraude fiscale et d'abus de droit, notamment la révision de la procédure d'examen de l'ensemble de la situation fiscale des contribuables et le renforcement de la conciliation pour la résolution de la situation fiscale des contribuables et leur accompagnement.

### III.4. Cadrage macroéconomique sur la période 2024-2026

S'inscrivant dans le cadre des bonnes pratiques mises en place par la Loi Organique relative à la loi de finances, la programmation budgétaire triennale (PBT) a été institutionnalisée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle concerne aussi bien les budgets des Ministères que ceux des Etablissements et Entreprises Publics soumis à leur tutelle et bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat, et est actualisée chaque année afin de l'adapter à l'évolution de la conjoncture économique, financière et sociale de notre pays. Le but est d'accroître l'efficacité de l'allocation des ressources budgétaires, en augmentant les marges de manœuvre des responsables des programmes en termes de redéploiement de leurs gains de productivité sur d'autres dépenses, permettant ainsi d'améliorer la cohérence entre les stratégies sectorielles et les capacités financières de l'Etat, de détecter des pistes d'économie potentielles, et de renforcer l'efficacité de l'action publique dans un contexte marqué par un durcissement de la contrainte budgétaire.

Dans ce sillage, en date du 14 mars 2023<sup>9</sup>, tous les départements ministériels et institutions publiques ont été invités, par la circulaire du Chef de Gouvernement à présenter leurs projets de programmation budgétaire triennale 2024-2026 lors des Commissions de Programmation et de Performance. Ladite circulaire présente, en effet, les orientations générales devant présider à l'élaboration de la PBT pour la période 2024-2026 ainsi que la procédure de son élaboration par les départements ministériels et institutions, et fixe également le seuil, par département ministériel ou institution, du coût des projets d'investissement objet de suivi en 2024, ainsi que le calendrier d'examen et de mise à l'étude des propositions budgétaires, qui se sont tenues au cours de la période allant du 10 avril au 12 mai 2023.

Les prévisions triennales des dépenses issues de la PBT figurent au niveau des projets de performance établis par les départements ministériels afin d'assurer leur cohérence avec les objectifs de performance et limiter ainsi la démultiplication des documents budgétaires. La programmation budgétaire triennale 2024-2026 est réalisée en tenant compte d'un ensemble d'hypothèses et d'indicateurs macroéconomiques. Globalement, la configuration des finances publiques, telle qu'elle ressort de l'actuel PLF, s'inscrit dans la poursuite du rééquilibrage du profil des finances publiques dans le sens de la maîtrise du déficit budgétaire à des niveaux soutenables moyennant des mesures favorisant l'optimisation des dépenses et la mobilisation de recettes additionnelles. Les prévisions des recettes et des dépenses devraient ainsi, se traduire par un déficit budgétaire limité à 4% et 3,5% du PIB respectivement en 2024 et 2025, pour le ramener à 3% du PIB à l'horizon 2026.

Cette gestion rigoureuse des finances publiques porte, à la lumière des enseignements tirés des récentes crises et des risques budgétaires éventuels qui y sont liés, sur une réorientation des dépenses budgétaires en fonction des priorités stratégiques au niveau central et territorial. Ceci, tout en s'inscrivant dans l'ambition de mettre en avant les recommandations du rapport relatif au Nouveau Modèle de Développement ainsi que les directives découlant des Hautes Orientations Royales, appelant à tracer les voies de l'émergence de l'économie marocaine et à asseoir les bases d'un développement économique et social équilibré dans toutes ses dimensions, capable d'atteindre les objectifs souhaités en terme de création d'emploi décent, d'un niveau d'éducation de qualité, d'une protection sociale appropriée et d'un accès équitable aux soins de santé et de logement adéquats. Les principales orientations pour la période 2024-2026 sont centrées autour des éléments suivants :

- ▶ La maîtrise des propositions concernant les créations des postes budgétaires et qui devraient porter sur l'indispensable pour garantir la mise en œuvre des réformes engagées ainsi que la continuité et le bon fonctionnement des services publics, tout en œuvrant à exploiter le potentiel lié au redéploiement des postes budgétaires pour couvrir le déficit aux niveaux territorial et sectoriel ;
- ▶ La rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'administration à travers la diminution ou la suppression des dépenses non indispensables, notamment, celles

---

<sup>9</sup> Circulaire du Chef du Gouvernement n°06/2023 en date du 14 mars 2023 portant sur la préparation des propositions relatives à la programmation budgétaire triennale pour la période 2024-2026, assorties des objectifs et des indicateurs de performance.

liées au transport ou au déplacement, la gestion du parc automobile, la location et l'ameublement des locaux administratifs, les déplacements à l'étranger, les réceptions, les cérémonies ainsi que les colloques et les conférences. Il s'agit aussi de la réduction des dépenses concernant les études et de soumettre leurs appels d'offres à une autorisation préalable du chef du gouvernement ;

► L'amélioration de l'efficacité de l'investissement :

- Donner la priorité à la programmation des crédits relatifs aux projets d'investissement en cours de réalisation, notamment ceux qui ont fait l'objet de conventions ratifiées devant Sa Majesté le Roi et ceux financés par des partenaires internationaux ;
- Privilégier le recours aux mécanismes de financement innovants à travers la mise en œuvre du nouveau cadre juridique de partenariat public-privé ;
- Rationaliser les subventions d'investissement pour les EEP tout en les orientant en priorité au renforcement des engagements relatifs aux projets en cours de réalisation ;
- Programmer les nouveaux projets d'investissement en tenant compte de la mise en conformité préalable du statut juridique du foncier y afférent dans le cadre du respect des dispositions législatives et réglementaires liées à l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Minimiser au mieux les dépenses de construction, d'aménagement et d'équipement des bâtiments administratifs dans la limite des budgets disponibles.

• **Indicateurs macroéconomiques 2024-2026 \* :**

Indicateur	2021	2022	Loi de Finances 2023		Valeurs cibles		
			Prévision	Actualisation	2024	2025	2026
Taux de croissance du PIB (en %)	8,0	1,3	4,0	3,4	3,7	3,6	4,0
Valeur ajoutée agricole (en %)	19,5	-12,9	12,9	4,8	5,9	4,1	5,0
Valeur ajoutée non agricole (en %)	6,3	3,0	3,1	3,3	3,4	3,7	3,9

\* Source: Ministère de l'Economie et des Finances

Les perspectives de croissance de l'économie nationale à court et à moyen termes demeurent favorables malgré un contexte de fortes tensions sur les chaînes d'approvisionnement et les incertitudes sur les marchés des produits de base.

La stabilisation de la croissance observée à partir de 2022 devrait se poursuivre à l'horizon

2026, permettant ainsi à l'économie nationale de se rapprocher de sa tendance de long terme. En somme, la croissance du PIB serait d'environ 3,8% en moyenne annuelle entre 2024 et 2026.

La contribution de la consommation finale intérieure à la croissance du PIB serait de 1,7 point en 2024, de 2 points en 2025 et de 2,2 points en 2025. La contribution de la formation brute de capital fixe devrait être de 1,1 point en 2024, de 0,7 point en 2025 et de 1,3 point en 2026. La contribution du commerce extérieur devrait être négative pour se situer à -0,5 point en 2024, -0,7 point en 2025 et -1,2 point en 2026.

Les différentes opérations courantes avec le reste du monde devraient se solder par un déficit au niveau du compte courant de la balance des paiements de 3,2% du PIB en 2024 et 2025 et 3,3% en 2026.

